



**les associations de solidarité  
s'engagent !**

**33<sup>e</sup> CONGRÈS**  
4-5 AVRIL 2018 **TOURS**

Dans un contexte politique marqué par un nouveau quinquennat, ce 33<sup>e</sup> Congrès sera, pour les acteurs associatifs de santé et de solidarité, un moment-clé pour réinterroger notre devise républicaine.

**Un temps fort de mobilisation et d'interpellation...**

... avec un « **Manifeste** » présenté en clôture !

- **Nommer** des priorités sociales
- **Porter** un positionnement politique
- **Mettre en avant** le rôle innovant des associations sur les territoires

NOS PARTENAIRES :



AVEC LE SOUTIEN DE :



AVEC LE CONCOURS DE :



→ Infos, actus et inscription en ligne : [congres2018.uniopss.asso.fr](http://congres2018.uniopss.asso.fr)

# le Bulletin Mensuel

Revue des associations  
sanitaires et sociales  
de la Région Centre

À découvrir sur  
notre site internet  
Rubrique Formation



Conférence des Présidents d'associations d'Indre-et-Loire — 04  
du 11 janvier 2018

Rencontre entre le Président du Conseil départemental  
du Loiret et une délégation du GLASS — 05

Qualité et sécurité des soins : création de l'association  
QUALIRIS — 07

L'URIOPSS contribue au Projet Régional de Santé — 09

Comité de pilotage conjoint Schéma départemental Enfance, 14  
Adolescence, Famille et Schéma départemental des services  
aux familles du Cher

Réunion sur l'actualité du secteur « Accès au logement et  
hébergement » de la DRDJSCS — 25

Politique d'action sociale de la CARSAT Centre-Val  
de Loire 2018 : des changements annoncés pour les SAAD ! — 30

Présentation du schéma Autonomie d'Indre-et-Loire — 33

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35  
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

[uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

[www.uriopss-centre.fr](http://www.uriopss-centre.fr)

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



## SÉCURITÉ DES SALARIÉS, ET DIRIGEANTS D'ASSOCIATION

Dirigeants, salariés d'association, parce que votre responsabilité peut-être engagée, SMACL Assurances vous protège dans le cadre de vos fonctions.

Avec Sécurité salariés et dirigeants d'association, garantisiez votre :

- > protection juridique
- > assistance psychologique
- > maintien de salaire
- > défense et recours

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au  
**05 49 32 34 96**  
[smacl.fr](http://smacl.fr)



SMACL Assurances - 141, avenue Talabot-Arkade - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9  
Société d'assurance mutuelle à cotisation fixe agréée par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 005

## ASSOCIATIONS

### VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR

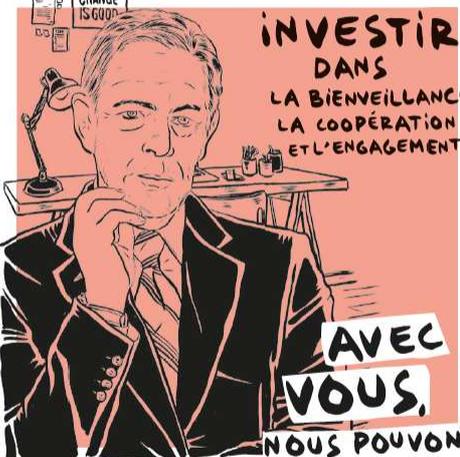


Partenaire de nombreuses associations, Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :  
Annabelle LAINE CAMPINO  
02 38 24 46 16  
[Annabelle.laine-campino@socgen.com](mailto:Annabelle.laine-campino@socgen.com)



Credicr - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 348 974 930 010213 - APE 6410 Z  
N° 0185 07 005 463 - 12, boulevard Plessier - CS 10000 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : J. L. LA SUITE & CO



**CREDIT COOPERATIF**  
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

CHANGE IS GOOD

INVESTIR DANS LA BIENVEILLANCE, LA COOPÉRATION ET L'ENGAGEMENT

AVEC VOUS, NOUS POUVONS

Agence d'Orléans  
69, boulevard Alexandre Martin  
BP 16001 - 45006 - Orléans Cedex  
Tél : 0980 980 001  
E-mail : [orleans@credit-cooperatif.coop](mailto:orleans@credit-cooperatif.coop)

Agence de Tours  
4, rue des Tanneurs  
BP 917  
37009 - Tours Cedex  
E-mail : [tours@credit-cooperatif.coop](mailto:tours@credit-cooperatif.coop)



**CA**  
Toute une banque pour vous

## Rejoignez la banque des associations

Pour nous contacter :

- ☑ CRCA Centre Loire : Christophe Dezails  
[christophe.dezails@ca-centreloire.fr](mailto:christophe.dezails@ca-centreloire.fr)  
02 38 60 20 19
- ☑ CRCA Val de France : Martial Quilichini  
[martial.quilichini@ca-valdefrance.fr](mailto:martial.quilichini@ca-valdefrance.fr)  
02 54 58 36 14
- ☑ CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse  
[guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr](mailto:guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr)  
02 47 39 82 04
- ☑ CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot  
[mathieu.guyot@ca-centreouest.fr](mailto:mathieu.guyot@ca-centreouest.fr)  
05 55 05 73 24

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France  
Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 1, rue de la République - 391 007 897 RCS  
Langres - N° 0185 07 005 463 - 12, boulevard Plessier - CS 10000 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : J. L. LA SUITE & CO

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de France  
Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 1, rue de la République - 391 007 897 RCS  
Langres - N° 0185 07 005 463 - 12, boulevard Plessier - CS 10000 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : J. L. LA SUITE & CO

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCA)  
Centre Loire, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 181, rue de la République - 45000 Orléans - N° 0185 07 005 463 - 12, boulevard Plessier - CS 10000 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : J. L. LA SUITE & CO

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 181, rue de la République - 45000 Orléans - N° 0185 07 005 463 - 12, boulevard Plessier - CS 10000 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : J. L. LA SUITE & CO

Alors que se rapproche la date de notre congrès de Tours qui va mettre en lumière les attentes mais aussi les réalisations de notre réseau national, je voudrais ce mois-ci insister sur le travail de terrain réalisé par les bénévoles et l'équipe salariée de notre Uriopss.

Plutôt que de présenter une liste qui serait de toute façon incomplète, il m'a semblé pertinent de faire un focus sur deux actions très différentes mais qui m'apparaissent être une bonne image du travail quotidien mais qui exigent souvent de la patience et du temps, réalisé par notre union.

Le premier de ces travaux, c'est dans le domaine du sanitaire, notre contribution toute récente au « projet régional de santé Centre Val de Loire », mené par l'ARS. Ce projet, dont le présent bulletin reprend les points essentiels est un document de programmation important qui va être le cadre d'orientation stratégique de santé pour les dix années à venir. Pour chacun des axes de ce projet, nous avons présenté dans notre contribution, les questions qu'il soulève pour l'Uriopss, l'argumentaire d'analyse de ces questions, pour aboutir à chaque fois à des propositions concrètes. Il m'est impossible de détailler ces propositions dans le cadre restreint de ce mot du président, je vous invite vivement à vous emparer de cette contribution dont je souligne qu'elle est le résultat d'une large concertation des adhérents concernés, d'une reprise actualisée de travaux déjà effectués, (nos propositions prioritaires), et d'une mise en forme techniquement étayée des débats et des échanges de nos instances. Permettez-moi de souligner qu'elle a reçu un accueil très intéressé de l'ARS qui y voit « la confirmation de l'engagement de l'Uriopss dans la conception et la mise en œuvre des politiques en direction des personnes les plus fragiles ».

Le second point sur lequel je veux revenir est l'implication forte et déterminée que nous avons eue cette dernière année pour que la nécessaire rénovation du dispositif « Cap asso » se fasse dans le respect des éléments fondamentaux à l'origine de sa création. En effet, ce dispositif mis en place il y a maintenant plus de dix ans, est dirigé par une nouvelle équipe d'élus qui souhaite légitimement le faire évoluer pour l'adapter mieux à la réalité actuelle. Après des mois de dialogue avec les différents partenaires, nous avons obtenu le maintien des principes de base qui fondent l'originalité du dispositif :

- accompagnements de tous les nouveaux projets par les conseillers associatifs des différents réseaux (dont l'Uriopss) qui constituent le « mouvement associatif ».
- instruction par les services de la région « avec visa de l'avis des conseillers associatifs »,
- décision finale par les élus.

Ce dispositif, emblématique de la région, constamment soutenu par le président Bonneau, pourra donc continuer à financer des projets associatifs non finançables par d'autres sources.

A travers ces deux exemples, je veux saluer, une fois n'est pas coutume, l'action menée par les administrateurs, les membres des GLASS, des commissions de travail, et tous nos bénévoles en liaison étroite avec le travail de notre équipe salariée. La combinaison des deux est fructueuse.

Jean-Michel DELAVEAU  
Le Président de l'URIOPSS Centre

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ACTUALITES REGIONALES</b>  | <b>03</b> |
| Agenda  | 03        |
| Le secteur en mouvement   | 03        |
| Information régionale   | 04        |
| Conférence des Présidents d'associations d'Indre-et-Loire du 11 janvier 2018  |           |
| Nouvelle composition du CESER Centre  |           |
| Rencontre entre le Président du Conseil départemental du Loiret et une délégation du GLASS  |           |
| Qualité et sécurité des soins : création de l'Association QUALIRIS  |           |
| L'accompagnement associatif du dispositif Cap'Asso  |           |
| L'URIOPSS contribue au Projet Régional de Santé   |           |
| Centre-Val de Loire, la Région 360° - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  |           |
| Le congrès de l'UNIOPSS : le compte à rebours a commencé...   |           |
| <b>INFORMATIONS TRANSVERSALES</b>   | <b>12</b> |
| Droit social - Ressources humaines  | 12        |
| Quelques chiffres pour 2018   |           |
| Ordonnances travail : état des lieux sur la publication des textes réglementaires   |           |
| <b>INFORMATIONS SECTORIELLES</b>  | <b>14</b> |
| Enfance - Famille - Jeunesse  | 14        |
| Signature du protocole de fonctionnement de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du 41   |           |
| Réponse du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le protocole CRIP   |           |
| Comité de pilotage conjoint Schéma départemental Enfance, Adolescence, Famille et Schéma départemental des services aux familles du Cher                              |           |
| Signature charte d'engagement réciproque entre le SAH et la DIRPJJ Grand Centre – 8 février 2018  |           |
| Insertion - Lutte contre les exclusions   | 16        |
| Campagne d'ouverture de places de CADA et d'HUDA : avis publiés en région Centre-Val de Loire   |           |
| Réunion sur l'actualité du secteur « Accès au logement et hébergement » de la DRDJSCS   |           |
| Concertation avec le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt : 2 février 2018 à Déols |           |
| Donnons les moyens de l'inclusion : Analyse du rapport Borello  |           |
| Immigration : l'Uniopss reste mobilisée !   |           |
| Formations URIOPSS  | 17        |
| Aide et soins à domicile  | 30        |
| Politique d'action sociale de la CARSAT Centre-Val de Loire 2018 : des changements annoncés pour les SAAD !   |           |
| Autonomie   | 31        |
| Plan Maladies Neuro-dégénératives : un déploiement en région Centre-Val de Loire en demi-teinte   |           |
| CDCA de l'Indre : composition des instances et représentations départementales et régionales  |           |
| Nouvelle composition du CDCA du Loir-et-Cher  |           |
| Appel à projet E-santé " Expérimentations liées au maintien à domicile des personnes fragilisées "  |           |
| Présentation du schéma Autonomie d'Indre-et-Loire   |           |

Les rendez-vous de l'URIOPSS

**20 février après-midi :**  
commission régionale EHPA

**19 mars :** journée  
régionale CREAI/URIOPSS à  
Orléans

**20 avril matin :** séminaire  
qualité sécurité des soins

*Le Secteur en Mouvement*

**DDCSPP 18**

**M. Thierry PLACE** est le directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher.

**Conseil départemental d'Eure-et-Loir**

**M. Jean-Charles MANRIQUE** est le nouveau Directeur général des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

**Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

**M. Thierry MISPOULET** est le nouveau Directeur de l'Autonomie du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

**Fondation Val de Loire - Loiret**

**M. Mathieu MORIN** est le nouveau Directeur.

Les instances de l'URIOPSS

22 mars matin : Conseil Inter  
Départemental

22 mars après-midi : Conseil  
d'administration



**Des parcours de vie inclusifs**

Une transformation majeure de l'offre  
médico-sociale pour des accompagnements  
individualisés et coordonnés

**19 mars 2018**

En présence de Madame Marie-Anne Montchamp,  
Présidente de la CNSA, et de Madame Bernadette  
Maillet, Directrice de l'offre médico-sociale ARS  
Centre-Val de Loire.

- ▶ à Canopé, 55 rue Notre Dame  
de recouvrance à Orléans
- ▶ 60 euros, déjeuner libre

## **Conférence des Présidents d'associations d'Indre-et-Loire du 11 janvier 2018**

Dans le département d'Indre-et-Loire, a été mise en place un espace de concertation réunissant présidents et administrateurs d'associations suite aux constats de relations complexes avec le Conseil départemental.

La conférence des Présidents s'est réunie le 11 janvier dernier suite à la rencontre du 7 novembre 2017 entre l'URIOPSS Centre et Monsieur PAUMIER, Président, Madame ARNAULT, Vice-Présidente et Monsieur PERRIN, Directeur général des services, du Conseil départemental d'Indre-et-Loire (le compte-rendu est disponible sur le site Internet de l'URIOPSS Centre sur la fiche n°93626).

A l'issue de cette rencontre qui a réuni 25 représentants de 17 associations, plusieurs propositions d'actions ont été formulées avec un certain nombre de préconisations :

- Conduire, prioritairement en direction des élus du Conseil départemental, une action concertée de sensibilisation sur le secteur de l'action sociale et sur l'organisation, le fonctionnement et l'action des associations de ce secteur dans le département
- Promouvoir les analyses et positionnements des associations
- Valoriser la gouvernance associative

A l'issue de cette rencontre, il a également été décidé la constitu-

tion d'un groupe de travail pour travailler sur ces propositions d'action, en lien avec les délégués GLASS, et avec des représentants de chaque secteur, en gardant le principe de la participation commune Président / Directeur.

Le compte-rendu détaillé de cette réunion est disponible sur le site Internet de l'URIOPSS Centre sur la fiche n°93627.

## **Nouvelle composition du CESER Centre**

L'assemblée du CESER a été renouvelée pour un mandat de 6 ans courant à partir de janvier 2018.

Ses nominations, faites par le Préfet sur proposition des différents acteurs de la société civile, répondent notamment à une volonté de parité.

M. Jean-Michel Delaveau y siège au titre de l'URIOPSS et Mme Dominique Lorenzi-Bry au titre du collectif ALERTE région Centre.

*Source : Arrêté n°17-280 du 11 décembre 2017 portant composition du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire. Disponible sur demande auprès de la Documentaliste de l'URIOPSS.*

Informations régionales à consulter sur notre site internet

fiche n°93419 : Révision de la programmation des CPOM régionaux des ESMS « personnes handicapées »

Fiche n°93406 : Révision de la programmation des CPOM des ESMS « personnes handicapées » en Indre-et-Loire

fiche n°93408 : Révision de la programmation des CPOM des ESMS « personnes handicapées » du Loir-et-Cher

fiche n°93358 : Orientations campagne budgétaire 2018 Conseil départemental du Loir-et-Cher

## **Rencontre entre le Président du Conseil départemental du Loiret et une délégation du GLASS**

Suite à l'élection le 13 novembre 2017 de Marc Gaudet aux fonctions de Président du Conseil départemental du Loiret, l'URIOPSS a sollicité une rencontre avec le nouveau Président du Conseil départemental afin de lui présenter l'URIOPSS, son organisation ainsi que les chantiers engagés et les préoccupations des associations.

La Délégation du GLASS 45 était composée de :

- Mme Borot, Déléguée URIOPSS sur le Loiret et Directrice de l'Institut Serenne
- M. Muhire, Délégué adjoint et Directeur du complexe médico-social de l'Armée du Salut
- M. Dion, Président de la Commission départementale du Handicap du Loiret de l'URIOPSS (CDHL) et président de l'APHL
- M. Delaveau, Président de l'URIOPSS
- Mme Gougeon, Vice-présidente de l'URIOPSS et Présidente de l'association La Sainte Famille
- Mme Lorenzi-Bry, Présidente de la Commission Lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'URIOPSS
- Mme Matet, Présidente de la Commission Services d'aide et d'accompagnement à domicile et de la Commission des Services de soins infirmiers à domicile de l'URIOPSS et Directrice de l'ADMR 45
- M. Priou, Directeur de l'URIOPSS
- Mme Dorlencourt, Conseillère technique, URIOPSS

Pour représenter le Conseil départemental du Loiret, Monsieur Gaudet était accompagné de :

- Mme Leclerc, Présidente de la Commission de l'Enfance, des Personnes âgées et du Handicap
- M. Guérineau, Directeur général adjoint du Pôle Citoyenneté et cohésion sociale
- M. Patard, Directeur du Cabinet du Président

En préambule, Monsieur Delaveau a présenté le réseau URIOPSS - UNIOPSS, les adhérents du Loiret et le GLASS 45.

Le Président de l'URIOPSS salue ensuite l'évolution positive du dialogue depuis la dernière mandature, souligne l'engagement de Madame Leclerc dans cette évolution et appelle de ses vœux une poursuite des travaux dans ce sens afin d'aboutir à des réalisations concrètes. Il rappelle que les associations regroupées au sein de l'URIOPSS sont prêtes à poursuivre cette dynamique.

Monsieur Gaudet confirme que pendant son mandat Monsieur Saury a souhaité ouvrir le dialogue, donné un rôle plus fort aux Présidents des commissions et a engagé les Directions à être à l'écoute des associations. Le Président du Conseil départemental confirme qu'il souhaite s'inscrire dans la continuité de ce qui a été engagé par Monsieur Saury.

Sur le schéma de cohésion sociale, les représentants de l'URIOPSS rappellent l'implication des associations dans les groupes de travail préparatoires et leur souhait d'être associés à la déclinaison et à la traduction opérationnelle du schéma en ayant un diagnostic partagé. Les associations attendent aujourd'hui une programmation annuelle.

Sur ce point Monsieur Guérineau précise qu'une présentation de l'avancée des travaux sera faite devant l'assemblée départementale en juin de chaque année.

Dans le cadre de la déclinaison du schéma, Monsieur Guérineau précise qu'un certain nombre de dispositions sont à retravailler avec les acteurs concernés. Exemple sur l'habitat inclusif, un échange de point de vue est nécessaire. Le Conseil départemental attend les propositions des associations sur cette notion afin de passer du concept à la traduction concrète comme cela a été prévu dans le cadre de la CDHL.

Une fois retravaillés de façon concertée, les axes du schéma ont vocation à se concrétiser dans les CPOM.

Madame Leclerc confirme en précisant que la mise en œuvre du schéma ne peut se faire sans les associations et confirme qu'un temps est nécessaire pour s'accorder sur les orientations de ce document.

Sur la question du diagnostic des besoins, Monsieur Guérineau précise qu'il faut tenir compte aujourd'hui non plus des besoins mais des « demandes » formulées par les Loirétains.

De manière transversale, l'URIOPSS souligne que les associations ont pris bonne note des évolutions en cours et que dans la majorité des cas elles y sont favorables, certaines les ayant même anticipées. Toutefois des inquiétudes persistent sur les modalités d'anticipation, de dialogue et de mise en place de ces nouvelles orientations. Les associations espèrent que la mise en place de ces nouvelles modalités d'interventions n'est pas uniquement motivée par l'aspect économique. Cette préoccupation est partagée

par Madame Leclerc.

Monsieur Guérineau précise que ces évolutions questionnent également les services du Conseil départemental. Il rappelle à titre d'exemple que sur le secteur de l'Enfance le Conseil départemental ne s'est pas uniquement basé sur les aspects économiques pour construire la nouvelle dynamique. Exemple : de nouvelles orientations ont été proposées à la Fondation Val de Loire, on va aujourd'hui vers une sortie positive alors qu'on allait vers une fermeture annoncée. Dans cette opération, il n'y a pas de diminution de l'engagement financier du département.

Selon Monsieur Guérineau, la question du territoire est également importante. La question du placement à domicile s'inscrit dans cette question. Comment le secteur de l'enfance s'inscrit dans les réalités du territoire ? Comment travailler à partir des ressources du territoire pour permettre l'action éducative en direction des familles ?

Monsieur Gaudet confirme en précisant que ce schéma repose sur des humains et qu'il convient par conséquent de l'adapter.

Les représentants de l'URIOPSS rappellent que les associations sont d'accord pour être dans la construction mais pas dans la menace ou le chantage à l'autorisation (cf. réunion secteur de l'enfance du 9/10/17). Sur ce point, il est précisé qu'un décalage est constaté entre le discours des élus et les pratiques des services.

Les associations insistent également sur la nécessité de liens entre le Conseil départemental du Loiret et les services institutionnels tels que l'ARS, l'Etat, la PJJ. Des associations du secteur

des Personnes âgées s'étonnent que le Conseil départemental ne soit pas partie prenante des rendez-vous fixés avec l'ARS sur les CPOM.

Monsieur Guérineau précise que depuis 1 an le travail sur les CPOM est mené à 3 : association, ARS, Conseil départemental.

Au niveau du secteur « Personnes âgées », Monsieur Guérineau insiste sur le fait que le schéma de cohésion sociale met l'accent sur le choix de vie des personnes : s'il y a volonté de rester au domicile cela implique de consolider l'offre en conséquence, de vérifier le fonctionnement de services connexes (exemple Maisons de santé pluridisciplinaire, etc.), ce qui exclut une augmentation de l'offre résidentielle d'EHPAD.

Sur ce point les représentants de l'URIOPSS interrogent le Conseil départemental pour savoir si comme le prévoit le projet de PRS des suppressions de places d'EHPAD sont prévues pour créer des places de SSIAD. Le Conseil départemental précise qu'il n'y aura pas de suppression de places sauf pour l'opération de Jargeau où 30 places sont supprimées et pour le Fonds humanitaire polonais où des places autorisées mais non financées ne seront pas affectées. Le Conseil départemental réfléchit donc à voir comment ces lits peuvent être réaffectés sur un autre territoire ou transformés pour avoir une offre plus forte en SSIAD.

Le Loiret a, en outre, perdu une quarantaine de places sur l'accueil de jour des Personnes âgées.

Concernant le souhait de développer les services, les associations insistent sur la nécessité que cela se traduise par la mise en place de dispositifs souples, complémentaires, adaptables qui

permettent de conforter l'aide apportée aux personnes et rappellent que cela engendrera d'autres coûts notamment au niveau de la coordination.

Le Conseil départemental confirme également sa volonté d'avancer sur la question des SPASAD et sur la définition d'un EHPAD hors les murs.

Au niveau des SPASAD, il y a eu un débat sur l'appréhension du territoire entre l'ARS et le Conseil départemental. Monsieur Guérineau a soutenu que ce soit les territoires des MDD à son arrivée. Aujourd'hui, l'ARS a proposé les territoires des MAIA et le Conseil départemental est d'accord.

Sur la partie EHPAD hors les murs, le Conseil départemental n'a pas de point de référence ni de modèle et discute de manière informelle pour voir si les acteurs de terrain peuvent faire des propositions. Il y a des expériences mais pas de modèles importables en tant que tel.

Autre sujet de préoccupations pour les associations, le public « MNA ». Les associations ont noté l'augmentation importante de ce public sur le Loiret notamment. La journée organisée le 8 novembre par le Conseil départemental a mis en exergue un morcellement et une dispersion des dispositifs, ce qui freine la mise en place d'un accompagnement adapté. Dans ce cadre, une réflexion a été lancée avec les adhérents de l'URIOPSS, avant de l'élargir à d'autres partenaires, afin d'identifier et de soutenir des pistes d'évolution.

Le Président du Conseil départemental considère que ce sujet devrait être de la responsabilité de l'Etat. Il précise qu'à chaque réunion de l'ADF il est demandé que ce public soit repris par l'Etat

afin qu'il y ait des directives nationales et non départementales. Il rappelle que la prise en charge dans le Loiret a beaucoup évolué, de façon positive et regrette que le nombre d'arrivées quotidiennes (en moyenne 10-15 en novembre, en janvier jusqu'à 22 par jour) ne permette pas de travailler sur du long terme plutôt qu'à la semaine. Le Président du Conseil départemental reconnaît que la réponse apportée à ce public reste insatisfaisante (pour les jeunes mais également pour les services) malgré les efforts faits par le Conseil départemental : renforcement de l'équipe (création de postes d'éducateurs) et mise en place d'une prestation petit déjeuner.

Au terme d'1h20 d'échanges, le Président du Conseil départemental remercie les représentants de l'URIOPSS pour ce dialogue et propose que ce type de rencontre se renouvelle à minima annuellement.

Source : réunion du 15 janvier 2018

### **Qualité et sécurité des soins : création de l'Association QUALIRIS**

Après un an de travail du Comité de pilotage QUALIRIS (cf. article Bulletin mensuel n°172, octobre - novembre 2017), s'est tenue, le 30 janvier 2018, l'Assemblée générale constitutive de QUALIRIS, association de Loi 1901, à Tours.

Cette association a pour vocation de porter la structure régionale d'appui (SRA) de la région Centre-Val de Loire, dispositif prévu par la loi de modernisation du système de santé, qui aura pour objet :

- D'apporter une expertise mé-

dicale, technique et scientifique aux établissements de santé, aux établissements et services médico-sociaux et à tout professionnel de santé libéral ;

- De promouvoir la déclaration, d'apporter un appui méthodologique à la gestion et à l'analyse des événements indésirables graves associés aux soins ;
- D'apporter un soutien méthodologique à la définition et à la mise en œuvre des programmes de gestion des risques associés aux soins ;
- De conduire des actions de sensibilisation, de formation et d'information ;
- De contribuer à la définition d'une politique régionale de la qualité des soins et de la sécurité des patients tout au long du parcours de la prise en charge des usagers ;
- De participer à des projets de recherches dans le domaine de l'organisation des soins en vue d'optimiser la qualité des soins et la sécurité des patients.

La composition de l'association correspond aux orientations du cahier des charges des SRA (arrêté du 19 décembre 2017) à savoir :

- Des membres fondateurs composés des 7 fédérations régionales représentatives des établissements de santé, des établissements et services médico-sociaux et des professionnels de santé libéraux de la région Centre-Val de Loire (URPS, FHP, FEHAP, FHF, FNEHAD, SYNERPA, URIOPSS Centre) ;
- Des membres de droits composés de représentants des réseaux régionaux de santé, des plateformes territoriales d'appui, des associations d'usagers agréées et des organismes de formation.

Monsieur Matthieu LEMARCHAND, directeur de la stratégie à l'ARS Centre Val de Loire (membre invité aux Assemblée générales) a confirmé la volonté de l'Agence de permettre une opérationnalité le plus rapidement possible de la SRA (en lien avec l'objectif 2 « qualité et sécurité du système de santé » de l'Axe 2 du projet régional de santé soumis à concertation) et son engagement à financer de manière pluriannuelle le fonctionnement de l'équipe opérationnelle socle afin d'en faciliter la constitution. Ainsi, l'Association QUALIRIS devrait signer un CPOM avec l'ARS afin notamment de préciser les modalités de financement et de dialogue de gestion.

L'Assemblée générale a approuvé la poursuite de l'accompagnement par le CAPPSS Bretagne (Structure régionale d'appui existante en Bretagne) notamment pour soutenir la constitution de l'équipe opérationnelle jusqu'à la fin de l'année 2018 ainsi qu'à Madame Brigitte LECOMTE, animatrice du réseau QUALIRIS préexistant pour la préparation et l'installation de la SRA.

La réunion du Conseil d'administration a eu lieu à l'issue de l'Assemblée Générale et a permis d'élire les Dirigeants de l'Association à savoir :

- À la Présidence : Monsieur Pierre BEST, Directeur du Centre hospitalier Louis Pasteur, à Chartres, pour la FHF ;
- À la Vice-Présidente : Madame Carine JANNIN, Directrice adjointe du Centre Bois Gibert, à Ballan-Miré, pour la FEHAP ;
- Au poste de Trésorier : Monsieur, Tony-Marc CAMUS, Directeur du pôle sanitaire et médico-social à l'Assad-HAD en Touraine et délégué régional de la FNEHAD ;
- Au poste de Secrétaire : Madame Charlotte COTTE-

REAU, Responsable qualité et gestion des risques au Pôle de santé mentale La Confluence, à Saint-Cyr sur Loire, pour la FHP.

Reste maintenant à recruter l'équipe opérationnelle et à préparer la signature du CPOM pour permettre le lancement des travaux de la SRA en région, feuille de route du Conseil d'administration pour cette année 2018.

Vous retrouverez sur notre site Internet, fiche n°93519, la liste des membres de cette nouvelle association.

## ***L'accompagnement associatif du dispositif Cap'Asso***

Depuis plus de 10 ans, le Conseil Régional Centre-Val de Loire s'appuie sur Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, pour faire bénéficier les associations d'un accompagnement sur mesure.

Avec l'appui de ses 7 grands réseaux adhérents (CRAJEP, CROS, FNE, La Ligue de l'Enseignement, UNAT, URAF et URIOPSS) et de leurs 30 conseillers associatifs, le Mouvement associatif Centre-Val de Loire accompagne, conseille et oriente les associations qui souhaitent déposer un dossier de demande de financement Cap'Asso à la Région.

L'objectif est de favoriser la bonne réussite et la pérennité des projets financés par le dispositif, quel que soit le secteur d'activité :

- Jeunesse et éducation populaire,
- Sport,
- Agriculture et environnement,
- Culture,

- Tourisme,
- Associations familiales,
- Social et médico-social,
- Insertion par l'économie,
- Habitat des jeunes,
- Autres.

Cette expertise, prise en charge financièrement par la Région, est gratuite pour toutes les associations souhaitant faire une demande d'aide Cap'Asso.

Cet accompagnement consiste en 2 temps :

1/ l'accompagnement des nouveaux projets, en amont du dépôt de la demande de financement : aide au montage du projet, analyse globale de la situation de l'association, relecture du dossier et préconisations.

2/ en cas de financement par la Région, un suivi personnalisé sur les 3 années du Cap'Asso et bilan en fin de convention, toujours dans un objectif de pérennisation du projet et d'aide à la structuration de l'association.

L'accompagnement des nouveaux projets est obligatoire pour toutes les associations n'ayant jamais fait de demande Cap'Asso. L'accompagnement est aussi possible pour tous les nouveaux projets des autres structures et même fortement recommandé :

- pour permettre une relecture du projet par un conseiller sectoriel au fait des évolutions du dispositif,
- pour faciliter le suivi du projet si la Région décide de financer le nouveau projet présenté par l'association.

Tout dossier incomplet ou mal rempli parvenu à la Région sera renvoyé vers Le Mouvement associatif pour être accompagné.

Les conseillers associatifs sont

qualifiés et formés pour répondre aux besoins des associations :

- en apportant un diagnostic global sur l'association et une aide au montage du projet,
- en apportant une expertise sectorielle sur l'ensemble des champs de l'activité de l'association,
- en favorisant les complémentarités et le maillage du territoire de par la connaissance de ce territoire par le conseiller,
- en mettant à disposition de l'association leurs compétences concernant l'analyse financière, la gouvernance, la fonction employeur, la réglementation,
- en orientant si besoin l'association vers des dispositifs de soutien financier ou d'accompagnement complémentaires,
- en effectuant un suivi dans le temps du projet financé par la Région

L'orientation de l'association vers un conseiller est réalisée par le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, en priorisant le champ d'activité de l'association et le type de projet.

Contacts : Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire  
Cécile BELIN, chargée de mission  
Emploi - Cap'Asso  
Tél. 02 38 68 02 36 – [cbe-lin@lemouvementassociatif.org](mailto:cbe-lin@lemouvementassociatif.org)

## ***L'URIOPSS contribue au Projet Régional de Santé***

A la suite de la présentation par l'ARS d'un avant-projet de *Projet régional de santé* le 22 décembre 2017, l'URIOPSS Centre a transmis à l'ARS et à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) une contribution qui s'appuie sur la consultation de nos adhérents et sur les *Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre* d'avril 2017. Cette contribution souligne les avancées que comporte l'avant-projet de PRS ainsi que des propositions d'amélioration du Cadre d'orientation stratégique, du Schéma régional de santé et du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).

D'une manière générale, sur le **Cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS)**, nous avons formulé les observations suivantes.

1. Nous soutenons les trois orientations stratégiques retenues qui constituent des axes majeurs d'amélioration de l'état de santé de la population de la région.

2. Les indicateurs retenus, en reconnaissant la difficulté de l'exercice, ne nous semblent pas refléter totalement les ambitions portées par ces orientations stratégiques. La focalisation sur l'alcool et le tabac et l'approche comportementaliste de l'état de santé, quoiqu'importantes, ne nous semblent pas être une indication suffisamment précise des améliorations attendues des actions engagées dans le cadre de ce PRS.

3. Les orientations inscrites dans l'axe 2 « Favoriser la qualité de

vie, l'autonomie et l'inclusion pour les personnes malades ou en situation de handicap » doivent être précisées pour souligner qu'elles concernent l'ensemble des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la perte d'autonomie, les addictions et la précarité sociale. Parmi les grands leviers, il serait utile d'intégrer : « Assurer une offre d'accompagnements diversifiée, accessible (y compris financièrement), adaptée aux besoins des personnes et à leur projet de vie ».

4. Les indicateurs de l'axe 2 « Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion pour les personnes malades ou en situation de handicap » sont trop restrictifs en se limitant aux actions engagées en direction des personnes en situation de handicap. Il est nécessaire d'avoir des indicateurs sur l'accompagnement de la perte d'autonomie et sur l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés spécifiques (maladies chroniques, addictions, précarité sociale).

Concernant plus spécifiquement **le Schéma régional de santé (SRS)**, nous avons formulé cinq observations générales à ce stade :

1. Des orientations partagées dont il faut préciser les conditions de mise en œuvre et les moyens effectivement déployés : Les orientations majeures proposées dans le SRS sont globalement partagées, que l'on pense par exemple au déploiement d'une politique d'inclusion ou encore à l'adaptation des réponses médico-sociales aux besoins et aux attentes des personnes. Toutefois, les conditions de mise en œuvre et les moyens effectivement déployés demeurent

peu précis, il est nécessaire de clarifier ces aspects pour indiquer ce qu'on peut effectivement attendre de ce PRS. Cela passe notamment, sans s'y réduire, à une amélioration significative de la démographie des professionnels de santé sur l'ensemble des territoires de la région.

2. Une évaluation des besoins qui demeure fragile : Les PRS 2 ne s'appuient pas sur une véritable évaluation du projet régional de santé précédent ni sur un diagnostic comportant une dimension prospective des besoins de santé, sociaux et médico-sociaux. Nous n'avons pas ou peu d'information sur le nombre de personnes âgées ou handicapées sans solution ou sans solution adaptée, sur les listes d'attente, sur les délais d'attente pour obtenir une prise en charge ou un accompagnement, informations qui sont pourtant indispensables pour guider les modalités d'organisation, de transformation et d'adaptation de l'offre médico-sociale et de santé aux besoins de la population de la région.

3. Adapter les indicateurs de résultats : Les indicateurs retenus ne nous semblent pas répondre à l'enjeu des orientations proposées. En effet, il n'y a pas, ou très peu, d'indicateurs de résultats de la satisfaction des besoins et des attentes des personnes.

4. Afficher les ambitions politiques de l'action de l'ARS en direction des personnes âgées : Le secteur des personnes âgées nous semble très insuffisamment mis en perspective dans les axes transversaux du SRS. Pourtant, il nous semble important de mettre en évidence le sens de l'action dans un secteur traversé par de fortes tensions et qui doit faire face à l'augmentation des besoins de personnes âgées de plus en

plus dépendantes et ayant besoin de plus en plus de soins de santé.

5. L'offre médico-sociale en direction des personnes rencontrant des difficultés spécifiques n'est pas abordée dans les chapitres transversaux relatifs au secteur médico-social, alors même que le chapitre sur le Parcours spécifique Addiction ne répond pas à l'ensemble des enjeux des évolutions de cette offre couvrant des publics et des situations différenciées. Nous pourrions mentionner les besoins en places de soins résidentiels (appartements thérapeutiques, unités « jeunes maîtres », unités « jeu pathologique », avec une priorité à donner à la création d'une unité psychiatrique-addictive). Ou encore des besoins de lits halte soins santé ou de lits d'accueil médicalisé.

La contribution de l'URIOPSS approfondit et fait des propositions d'évolution du PRS1 sur une trentaine de thématiques.

Cette contribution a été reprise et complétée par la commission spécialisée « médico-sociale » de la CRSA, en vue de préparer l'avis de la CRSA sur le projet de PRS 2.

La contribution de l'URIOPSS Centre est disponible sur la fiche n°93356.

## **Centre-Val de Loire, la Région 360° - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**

La Région Centre-Val de Loire a lancé une concertation pour le SRADDET (Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires) depuis fin novembre 2016.

Cette concertation citoyenne prend la forme d'ateliers participatifs ayant lieu sur chaque bassin de vie : les ateliers 360°.

Ces Ateliers 360° vous invitent à vous exprimer sur les enjeux de l'aménagement du territoire et du développement durable pour la région Centre-Val de Loire.

3 ateliers sont proposés :

1. Quels atouts valoriser pour renforcer notre attractivité ?

De quelles richesses disposons-nous et comment mieux les valoriser pour être attractif ? Quelles coopérations mettre en place pour fixer nos entreprises et nos habitants ?

Thèmes abordés : Savoir-faire et atouts spécifiques des territoires, tourisme, emploi, formation, innovation et développement économique, agriculture, accessibilité de la région et infrastructures de transports, numérique...

2. Comment conjuguer la diversité de nos territoires et répondre aux besoins du quotidien ?

Comment s'assurer d'un équilibre du développement au sein de la région et de chaque territoire ? Comment répondre efficacement aux besoins d'aujourd'hui et de demain (services, logements, mobilité...) ? Quelles solidarités et partenariats mettre en place ?

Thèmes abordés : Rôle des villes et des villages, équilibre du développement, urbanisme et préservation des espaces naturels et agricoles, qualité de vie, logements, économie de proximité et services, déplacements et mobilité au quotidien, offre culturelle et sportive, numérique...

3. Comment aménager durablement nos territoires pour relever les défis environnementaux ?

Comment à la fois préserver et valoriser nos ressources naturelles ? Quelles solutions mettre en place pour atténuer et s'adapter au changement climatique ?

Thèmes abordés : Biodiversité, énergie, préservation et valorisation des ressources (eau, agriculture, sylviculture, paysages...), écoconstruction, réduction des émissions de gaz à effet de serre, anticipation du changement climatique...

Les prochains ateliers :

Saint-Amand-Montrond : Le mardi 20 février 2018

Le Blanc : mardi 13 mars 2018

Vierzon : jeudi 15 mars 2018

Châteauroux : mardi 27 mars 2018

Romorantin : jeudi 29 mars 2018

Amboise : mardi 3 avril 2018

La Châtre : jeudi 5 avril 2018

Aubigny : jeudi 12 avril 2018

Source : <https://www.democratie-permanente.fr>



## 33<sup>e</sup> CONGRÈS

4-5 AVRIL 2018 TOURS

**Dans un contexte politique marqué par un nouveau quinquennat, ce 33<sup>e</sup> Congrès sera, pour les acteurs associatifs de santé et de solidarité, un moment-clé pour réinterroger notre devise républicaine.**



### les associations de solidarité **s'engagent!**

**Un temps fort de mobilisation et d'interpellation...  
... avec un « Manifeste » présenté en clôture !**

- **Nommer** des priorités sociales
- **Porter** un positionnement politique
- **Mettre en avant** le rôle innovant des associations sur les territoires

→ Infos, actus et inscription en ligne : [congres2018.uniopss.asso.fr](http://congres2018.uniopss.asso.fr)

NOS PARTENAIRES :



AVEC LE SOUTIEN DE :



AVEC LE CONCOURS DE :



## Le congrès de l'UNIOPSS : le compte à rebours a commencé....

....5 : un site internet dédié pour vous inscrire : [www.congres2018.uniopss.asso.fr](http://www.congres2018.uniopss.asso.fr)

....4 : des « personnalités locales » en plénière : M. Louis Maurin et M. Fabrice Perrin

....3 : des interventions d'associations de la région pendant tout le congrès

....2 : et quelques surprises !!!!

....1 : nous espérons vous accueillir nombreux à Tours les 4 et 5 avril 2018 pour le 33<sup>e</sup> congrès de l'UNIOPSS. Nous sommes également à votre disposition pour toute question sur cet évènement majeur de notre Union.

## Quelques chiffres pour 2018

### SMIC et MG au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Un décret du 20 décembre 2017 fixe le taux horaire du Salaire Minimum de Croissance (SMIC) et du minimum garanti (MG) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :

Taux horaire SMIC : 9,88 €  
MG : 3,57 €

Source : Décret n° 2017-1719 du 20 décembre 2017 portant relèvement du salaire minimum de croissance, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017. Disponible sur demande auprès de la Documentaliste de l'URIOPSS Centre.

### Barème des saisies sur rémunération applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le barème des saisies sur rémunération a été actualisé par un décret en date du 29 décembre 2017. Ainsi, la proportion dans laquelle les sommes dues à titre de rémunération sont saisissables ou cessibles, est fixé à :

- 1/20 sur la tranche inférieure ou égale à 3 730 € ;
- 1/10 sur la tranche supérieure à 3 730 € et inférieure ou égale à 7 280 € ;
- 1/5 sur la tranche supérieure à 7 280 € et inférieure ou égale à 10 850 € ;
- 1/4 sur la tranche supérieure à 10 850 € et inférieure ou égale à 14 410 € ;
- 1/3 sur la tranche supérieure à 14 410 € et inférieure ou égale à 17 970 € ;
- 2/3 sur la tranche supérieure à 17 970 € et inférieure ou égale à 21 590 € ;
- la totalité, sur la tranche supérieure à 21 590 €.

Source : Décret n°2017-1854 du 29 décembre 2017 révisant le barème des saisies et cessions des rémunérations, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2017. Disponible sur demande auprès de la Documentaliste de l'URIOPSS Centre.

### Plafond de la sécurité sociale pour 2018

Un arrêté du 5 décembre 2017 fixe les plafonds de sécurité sociale pour 2018 à savoir :

Mensuel : 3311 €  
Journalier : 182 €

Source : Arrêté du 5 décembre 2017 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2018, publié au Journal Officiel du 9 décembre 2017. Disponible sur demande auprès de la Documentaliste de l'URIOPSS Centre.

### Indemnités kilométriques

#### Convention collective du 31 octobre 1951

Le barème des indemnités kilométriques de la convention collective du 31 octobre 1951 a été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

| Date d'application | 5CV et moins | 6CV et plus | Indemnité complémentaire | Bicycle à moteur |
|--------------------|--------------|-------------|--------------------------|------------------|
| 01.01.2018         | 0,61 €       | 0,74 €      | 154,66 €                 | 0,18 €           |

### Ordonnances travail : état des lieux sur la publication des textes réglementaires

Pour entrer pleinement en vigueur, des dispositions des ordonnances travail de septembre 2017 avaient besoin de décrets d'application. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différents textes réglementaires publiés à ce jour.

| Textes réglementaires   | Journal officiel | Objet   |
|---|------------------|---|
| Décret n° 2017-1398 du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement   | 26-sept-17       | Revalorisation de l'indemnité légale de licenciement prévue à l'article L. 1234-9 du code du travail  |
| Décret n° 2017-1551 du 10 novembre 2017 relatif aux modalités d'approbation par consultation des salariés de certains accords d'entreprise  | 11-nov-17        | Modalités de consultation des salariés pour l'approbation des accords d'entreprise conclus dans les entreprises dépourvues de délégué syndical  |
| Décret n° 2017-1612 du 28 novembre 2017 relatif à la mise en place des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation  | 29-nov-17        | Composition et fonctionnement des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation   |
| Décret n° 2017-1646 du 30 novembre 2017 relatif à la suppression du contrat de génération   | 02-déc-17        | Suppression du contrat de génération  |
| Décret n° 2017-1647 du 30 novembre 2017 relatif à la suppression du contrat de génération   | 02-déc-17        | Suppression du contrat de génération  |
| Décret n° 2017-1689 du 14 décembre 2017 relatif au groupe d'experts prévu par l'article L. 2261-27-1 du code du travail   | 12-déc-17        | Définition des règles de composition, de fonctionnement et de saisine du groupe d'experts chargé d'apprécier les effets économiques et sociaux susceptibles de résulter de l'extension d'une convention ou d'un accord collectif ou d'un de leurs avenants            |
| Décret n° 2017-1698 du 15 décembre 2017 portant diverses mesures relatives à la procédure suivie devant le conseil de prud'hommes   | 17-déc-17        | Adaptation de la procédure prud'homale en matière de contestation des avis, propositions, conclusions écrites ou indications du médecin du travail, de partage de voix lors de l'audience du bureau de conciliation et d'orientation et de représentation des parties |
| Décret n° 2017-1702 du 15 décembre 2017 relatif à la procédure de précision des motifs énoncés dans la lettre de licenciement   | 17-déc-17        | Modalités selon lesquelles l'employeur peut, à son initiative ou à la demande du salarié, préciser les motifs énoncés dans la lettre de licenciement  |
| Décret n° 2017-1703 du 15 décembre 2017 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective                                | 17-déc-17        | Mise en cohérence des dispositions réglementaires du code du travail relatives à la négociation de branche et professionnelle et à la négociation obligatoire en entreprise   |
| Décret n° 2017-1724 du 20 décembre 2017 relatif à la mise en œuvre des ruptures d'un commun accord dans le cadre d'un accord collectif  | 22-déc-17        | Mise en œuvre des dispositions relatives aux ruptures d'un commun accord dans le cadre d'un accord collectif de l'ordonnance no 2017-1387 du 23 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail                                |
| Décret n° 2017-1725 du 21 décembre 2017 relatif à la procédure de reclassement interne sur le territoire national en cas de licenciements pour motif économique   | 22-déc-17        | Modalités relatives aux offres de reclassement interne sur le territoire national en cas de licenciement pour motif économique  |
| Arrêté du 26 décembre 2017 fixant la liste des maladies professionnelles mentionnées aux articles L. 351-1-4 du code de la sécurité sociale et L. 732-18-3 du code rural et de la pêche maritime  | 29-déc-17        | Retraite anticipée liée aux risques sortis du compte professionnel de prévention : fixation de la liste des maladies professionnelles concernées  |
| Décret n° 2017-1768 du 27 décembre 2017 relatif à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention                               | 28-déc-17        | Modification des dispositions réglementaires relatives aux accords en faveur de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention.  |
| Décret n° 2017-1769 du 27 décembre 2017 relatif à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention                               | 28-déc-17        | Accords en faveur de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention  |
| Décret n° 2017-1818 du 28 décembre 2017 relatif à la prise en charge de la rémunération des salariés participant aux négociations de branche  | 30-déc-17        | Modalités de prise en charge de la rémunération ainsi que des cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération des salariés participant aux négociations de branche par le fonds paritaire national   |
| Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique  | 30-déc-17        | Règles de fonctionnement du comité social et économique   |
| Décret n° 2017-1880 du 29 décembre 2017 relatif à l'abondement du compte personnel de formation des salariés licenciés suite au refus d'une modification du contrat de travail résultant de la négociation d'un accord d'entreprise     | 31-déc-17        | Détermination des conditions et des limites de versement de l'abondement du compte personnel de formation   |
| Arrêté du 29 décembre 2017 fixant la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 4 du décret n° 2017-1724 du 20 décembre 2017 relatif à la mise en œuvre des ruptures d'un commun accord dans le cadre d'un accord collectif | 05-janv-18       | Procédure d'échange dématérialisée avec l'administration au 4 janvier 2018  |

## **Signature du protocole de fonctionnement de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du 41**

Le 5 décembre dernier a eu lieu la signature du protocole relatif au fonctionnement de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du Loir-et-Cher.

Ce protocole a été signé par différents partenaires dont l'URIOPSS Centre. Il est disponible sur le site Internet de l'URIOPSS Centre, sur la fiche n° 93181.

## **Réponse du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le protocole CRIP**

L'URIOPSS Centre, dans un courrier en date du 27 septembre 2017, adressé à Monsieur PAUMIER, Président du Conseil départemental, avait formulé deux demandes d'explicitations concernant le dispositif d'évaluation et la participation des partenaires au dispositif opérationnel, qui a été signé par les différents partenaires dont l'URIOPSS Centre le 6 octobre 2017. Dans un courrier du 2 janvier 2018, Monsieur PAUMIER, Président du Conseil départemental y apporte des réponses :

- concernant l'évaluation pluridisciplinaire, les dispositions du protocole reprennent les dispositions du décret du 28 octobre 2016 ;
- il envisage les différentes formes de coopération possible avec les acteurs associatifs ;
- L'URIOPSS Centre sera membre de plein droit du comité de suivi.

Ces deux courriers sont disponibles sur le site Internet de l'URIOPSS : fiche n° 92331.

## **Comité de pilotage conjoint Schéma départemental Enfance, Adolescence, Famille et Schéma départemental des services aux familles du Cher**

Au regard des complémentarités entre le schéma départemental Enfance, Adolescence, Famille et le Schéma départemental des services aux familles du Cher, le département du Cher a décidé de regrouper les deux comités pilotes dans le cadre d'un comité conjoint qui s'est réuni pour la première fois le 12 janvier 2018. Pour mémoire, le Schéma Enfance Adolescence Famille concerne la période 2014-2019 et le Schéma Services aux Familles, adopté en 2016, concerne la période 2016-2019.

Lors de cette réunion, les participants ont été informés du changement de nom de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale (DSCS) du Conseil départemental du Cher qui devient la Direction Générale Prévention Autonomie Vie Sociale (DGPVAVS).

Lors du comité de pilotage conjoint, différents points ont été évoqués :

Concernant les violences intra familiales

- Selon la DDCSPP, il y a dans le Cher, une tendance à l'augmentation des violences intra familiales. La question se pose toutefois de savoir si cette tendance résulte du fait qu'il y a plus de signalements qu'il n'y en avait antérieurement, parce qu'il existe une certaine libération de la parole sur le sujet, ou si cela résulte d'une augmentation objective des faits.
- Selon le Parquet, il n'y a pas

toutefois d'un point de vue statistique de hausse spectaculaire au niveau judiciaire.

- Sur le sujet des violences intra familiales, il y a plus de dispositifs actifs dans le Cher, un partenariat très opérationnel avec les services de gendarmerie et de police, et un certain nombre d'actions de sensibilisation mises en place (Par exemple : Thématique des enfants témoins de violence). Il existe une action d'accompagnement assurée par l'ANPAA sur une initiative conjointe Etat/département. Il existe également des actions de prévention et de protection de l'enfance en milieu scolaire sur la cohorte des classes de 6<sup>ème</sup>, qui concerne environ 2 500 élèves. Avec notamment des actions de formation en direction des directeurs d'établissements scolaires.

Concernant l'annexe Jeunesse et plus particulièrement « La place du jeune et le vivre ensemble », l'objectif 2 « Prévenir et accompagner les situations de rupture » du schéma Enfance intègre outre les situations de rupture familiale et le décrochage scolaire, la prévention de la radicalisation.

Concernant le Schéma départemental des services aux familles, la gouvernance est assurée de manière conjointe par l'Etat, le département, la CAF et la MSA, et de la même manière qu'il existe un comité départemental des acteurs jeunesse, il existe un comité départemental d'engagement civique.

Concernant la remontée des données à l'ONPE via l'ODPE, elle a été activée en 2017 concernant les mesures AEMO et AED, et si le schéma prévoyait le déploiement en 2018 concernant les MJIE, cela a été fait de manière simultanée avec les mesures AEMO et AED.

Concernant la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant : l'objectif du département est de l'inscrire dans un cheminement, un processus à engager au-delà d'un document administratif qui viendrait répondre à la nécessaire mise en conformité. C'est un document à penser de manière co-construite avec les parents et/ou l'environnement de l'enfant.

S'agissant de la CRIP, il existe une instance centralisée et des instances décentralisées en MDAS avec des correspondants techniques que sont les encadrants techniques et les médecins de PMI notamment. A partir du mois d'avril, en conformité avec ce que prévoient les textes, l'évaluation des Informations Préoccupantes sera réalisée par des professionnels qui ne connaissent pas la situation (elle l'est actuellement par les travailleurs sociaux de secteur qui sont évidemment susceptibles de connaître déjà la situation).

S'agissant de la prévention spécialisée, elle a été déplacée vers Bourges sud (Val d'Auron) ; l'accent est mis sur les publics d'âge collège avec l'investissement sur les territoires ruraux (Extension au territoire Sauldre Sologne en 2018).

Concernant l'évolution de l'offre de service du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille avec notamment l'accueil de jour parents et/ou enfants et un espace d'accueil de nuit de courte durée (72 heures) et le dispositif d'accueil en appartement (Mère-enfant : 8 appartements et semi autonomie pour pères, mères ou familles) : L'idée est de repenser le placement de l'enfant dans une autre logique que celle de la rupture du lien, plutôt penser le placement de l'enfant en lien avec les parents, avec l'objectif de fa-

voriser le lien précoce parents/enfants.

S'agissant des Mineurs Non Accompagnés, la cohorte a concerné 330 jeunes en 2017 sur le Cher, avec une moyenne de 7 jeunes arrivants par semaine. L'obligation du département est triple : Mise à l'abri/Accueil/Evaluation de la minorité. Depuis juillet 2017, 90% des arrivants ont été évalués Majeurs. Au 12/01/2018, le département du Cher accueillait 116 mineurs et majeurs, dont un certain nombre en hôtels compte tenu de leur nombre au regard du nombre des places disponibles en établissements, familles d'accueil et dispositif dédié.

Sur le schéma départemental des services aux familles et s'agissant de l'état des lieux de l'offre d'accueil, à noter les sollicitations d'un certain nombre d'acteurs libéraux offrant du « coaching parental » pour entrer dans le réseau REAAP.

S'agissant des associations gestionnaires d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le département a arrêté un règlement financier pour le soutien aux structures de prise en charge. Toutefois, la problématique de la suppression des contrats aidés se pose. L'objectif 2018 est celui de la qualité de la prise en charge assurée par les structures.

Renouvellement de la convention Etat / Conseil Départemental / MSA / CAF avec l'Arppe (Association des réseaux parents professionnels enfants) qui accompagne les structures associatives créées par des parents.

Concernant le Pôle ressource petite enfance et handicap qui concerne des petits enfants porteurs de handicap, l'opérateur est la Ligue de l'enseignement (Contrat aidé de 0.50 ETP) ; l'ARS a été

sollicitée sur la pérennisation du dispositif.

Les 4 axes émergents de la réunion de comité de pilotage sont :

- Le sujet des violences intra familiales (Actions de coordination, prévention et accompagnement ;
- Le sujet des MNA et de leur accompagnement ;
- Le sujet de l'accueil des moins de 3 ans ;
- Le sujet des territoires éducatifs (communautés de communes) avec la nécessité de réfléchir collectivement au fait éducatif à l'échelon de la communauté, afin de développer des projets éducatifs de territoire cohérents.

Le Powerpoint présenté lors du Comité de pilotage du 12 janvier 2018 est disponible sur le site internet de l'URIOPSS Centre, sur la fiche n°93309.

*Gilles SALAUD, Directeur du Pôle Protection de l'Enfance Cher-Indre AIDAPHI et Représentant l'URIOPSS Centre au Comité de pilotage.*

## **Signature charte d'engagement réciproque entre le SAH et la DIRPJJ Grand Centre - 8 février 2018**

Le 8 février 2018, l'URIOPSS Centre, représentée par l'URIOPSS Bourgogne-Champagne Ardenne, signera la charte d'engagements réciproques entre les représentants du secteur associatif habilité (SAH) et la DIRPJJ Grand Centre. Cette charte pose notamment les bases et les engagements du partenariat entre le SAH et de la PJJ.

## ***Campagne d'ouverture de places de CADA et d'HUDA : avis publiés en région Centre-Val de Loire***

Le Gouvernement a décidé la création de :

- 2000 places de CADA (centre pour demandeurs d'asile) en 2018 dont 100 places en région Centre-Val de Loire
- 2500 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) dont 125 places en région Centre-Val de Loire.

Dans ce cadre, une information du ministre de l'intérieur du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés est parue. Elle vise à faire évoluer le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés afin qu'il soit plus réactif et mieux adapté à la crise migratoire.

Quatre priorités sont déclinées :

- renforcer la lisibilité, l'efficacité et la fluidité des dispositifs de prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés,
- développer le parc d'hébergement par des créations de nouvelles places d'hébergement pour demandeurs d'asile,
- inscrire cette organisation dans le cadre d'une refonte des schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés,
- définir une gouvernance adaptée.

### **Au niveau des CADA :**

L'information prévoit que l'instruction de chaque projet déposé sera réalisée par les services départementaux. Les dossiers seront ensuite transmis aux préfetures de régions, qui émettront

un avis. Dès lors que cet avis aura été formulé, chaque projet devra être adressé à la direction de l'asile.

L'information rappelle que les budgets prévisionnels des CADA devront prendre en compte un coût unitaire de 19,50 euros par jour et par personne et que le taux d'encadrement des personnes hébergées, exprimé en équivalents temps plein (ETP), doit tendre au moins vers 1 ETP pour 15 personnes accueillies.

Date de publication de la campagne d'ouverture des places de CADA aux recueils des actes administratifs :

- 15 décembre 2017 dans le Cher, en Eure-et-Loir, dans le Loiret
- 18 décembre 2017 dans l'Indre-et-Loire
- 29 janvier 2018 dans le Loir-et-Cher
- 31 janvier 2018 dans l'Indre

Parmi les critères d'évaluation et de sélection des projets :

- La capacité des opérateurs à ouvrir de façon effective les places à partir du 1er juillet 2018 ;
- La capacité à proposer majoritairement des places pour personnes isolées ou l'adaptabilité des places proposées aux personnes isolées et aux familles (caractère « modulable des places»). En tout état de cause, les projets de créations de places nettes pour personnes isolées seront retenus de manière prioritaire ;
- Les projets d'extension (proposant l'ouverture d'un minimum 30 nouvelles places) et aux projets de création de CADA (d'une capacité minimale de 60 places) ;
- Les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées ne contribue pas à surcharger

des zones déjà socialement tendues ;

- Les projets qui veillent à offrir des activités en mettant les résidents en relation avec les services publics locaux et les diverses offres caritatives disponibles au niveau local, afin qu'ils puissent notamment participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs ;

### **Au niveau de l'HUDA**

L'information prévoit que l'instruction de chaque projet présentée sera réalisée par les services départementaux qui émettront un avis pour chacun d'eux. Les dossiers instruits seront ensuite transmis aux préfetures de région qui procéderont à la sélection. Il incombera également aux préfetures de région de transmettre la liste définitive des projets sélectionnés et retenus à la direction de l'asile pour information.

Date de publication de la campagne d'ouverture des places d'HUDA au recueil des actes administratifs :

- 15 décembre 2017 dans le Cher, en Eure-et-Loir et dans le Loiret
- 29 janvier 2018 dans le Loir-et-Cher
- il n'y a pas eu de campagne d'ouverture dans l'Indre et l'Indre-et-Loire

Parmi les critères d'évaluation et de sélection des projets :

- La capacité des opérateurs à ouvrir de façon effective les places à partir du 1er avril 2018 ;
- La présentation d'un plan de montée en charge précis ;
- La capacité des candidats à proposer des places modulables afin de s'adapter à l'évolution des typologies de publics. En tout état de cause, les projets prévoyant au moins 50% de places pour per-



## Formations pour les salariés et bénévoles 2018

| Thème  | Date - Horaires    | Intervenant           | Tarif |
|--|--------------------|-----------------------|-------|
| Présentation du secteur social et médico-social, des publics concernés, des gestionnaires et des financeurs et décideurs | 20 février 2018    | Arnaud VINSONNEAU     | 285€  |
| Elaborer sa stratégie associative : statuts et projet associatif   | 23 février 2018    | Emilie ROY            | 285€  |
| Prévention des risques professionnels  | 5 mars 2018        | Catherine AUDIAS      | 285€  |
| Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité  | 19 mars 2018       | Olivier RABILLOUD     | 285€  |
| La base de données économique et sociale : les obligations de mise en œuvre et la gestion                                | 20 mars 2018       | Catherine AUDIAS      | 285€  |
| Cadre intermédiaire : prendre sa fonction et se positionner  | 22 et 23 mars 2018 | Michèle CAUMEAU       | 570€  |
| Actualités de la paie  | 26 mars 2018       | Louis-Philippe BICHON | 285€  |
| Les négociations annuelles obligatoires  | 29 mars 2018       | Catherine AUDIAS      | 285€  |
| CDD-Temps partiel : un focus indispensable pour maîtriser ces différentes formes de travail                              | 12 avril 2018      | Catherine AUDIAS      | 285€  |
| La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle  | 13 avril 2018      | Olivier RABILLOUD     | 285€  |
| EPRD   | 16 avril 2018      | Luc MAUDUIT           | 285€  |
| Optimiser la gestion des congés payés et jours fériés  | 19 avril 2018      | Agnès BLONDEAU        | 285€  |

Les programmes détaillés sont consultables sur notre site ([www.uriopss-centre.fr](http://www.uriopss-centre.fr)) rubrique Formation





n°28

Ressources humaines  
et management

Gérer tensions et conflits au sein d'une  
équipe de travail

**1 jour**  
**Vendredi 20 avril 2017**

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

**Intervenante**

**Michèle CAUMEAU**

Consultante-formatrice en management et RH dans le secteur social et médico-social.

**Public**

Directeurs, Chefs de service

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## OBJECTIFS

Analyser les situations de stress et de conflit afin de comprendre les interactions et processus en jeu

Développer les attitudes et comportements propres à la résolution des conflits

## PROGRAMME

### La définition du conflit

Les types de conflits

Les styles de conflits (l'évitement, la compétition, l'accommodant, le compromis, la collaboration)

Les degrés de conflit

Les comportements observés dans les conflits

## L'utilité de gérer un conflit

### Les facteurs déclenchants de l'agressivité

### Les réactions face au conflit

Les mécanismes lors des conflits

La résolution de conflit

Schéma de résolution des conflits

Analyser la situation

Préparer la gestion du conflit

Les techniques de gestion des conflits

### Résolution du conflit par un manager

### La gestion des personnalités difficiles



n°3

Pilotage et  
gouvernance

Elaborer sa stratégie associative : statuts  
et projet associatif

**1 jour**  
**Vendredi 23 février 2018**

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

**Intervenante**

**Emilie ROY**

Conseillère technique à l'Uriopss Centre

**Public**

Directeurs, Administrateurs, personnes en charge de la constitution du dossier de réponse d'un appel à projets

**Moyens pédagogiques**

Apports théoriques, apports méthodologiques, support formation, dossier du participant

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## OBJECTIFS

Donner des repères théoriques pour élaborer une stratégie associative

Donner des repères méthodologiques pour piloter la démarche d'élaboration de la stratégie associative

Contribuer à renforcer la cohésion et la motivation des équipes (bénévoles et salariés)

## PROGRAMME

### Fondamentaux d'un projet associatif et d'une stratégie

- Une association : définition, le poids des associations

Le projet associatif : notions générales : notion de projet,

- éléments de définition du projet associatif, les différents niveaux de projets

- Une stratégie associative : définition, analyse partagée des influences des acteurs et de l'environnement, un activateur de sens et de motivation pour les équipes, une évaluation en continu

### Méthodologie pour élaborer une stratégie associative

- Les étapes d'élaboration du projet associatif et de sa stratégie : définition de chaque étape

|   |       |              |  |
|---|-------|--------------|--|
|  | n° 24 | Droit social | La prévention des risques professionnels |
|---|-------|--------------|--|

**1 jour**  
**Lundi 5 mars 2018**

**285 €**

**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenante**

**Catherine AUDIAS,**  
Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Public**

Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou tout autre cadre de direction

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## **OBJECTIFS**

Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels  
Savoir rédiger le document unique  
Savoir élaborer le plan d'actions relatif à la pénibilité

## **PROGRAMME**

**Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels - Définition des rôles et des responsabilités**  
Des employeurs  
Des élus du personnel  
Du CHSCT  
De la médecine du travail

**Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires**

**Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et analyse**

**Mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels**

**Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et modalités d'élaboration des fiches individuelles de pénibilité définissant les modalités d'expositions aux facteurs de risques professionnels instituées par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites**

|   |      |                            |   |
|---|------|----------------------------|---|
|  | n°48 | Pratiques professionnelles | Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité |
|---|------|----------------------------|---|

**1 jour**

**Lundi 19 mars 2018**

**285 €**

**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenant**

**Olivier RABILLOUD,**  
Consultant - Formateur

**Public**

Directeurs, chefs de service, cadres de direction ou toute personne impliquée dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne instaurée par la loi du 2 janvier 2002

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## **OBJECTIFS**

Restituer la démarche d'évaluation dans le contexte des démarches qualité  
Présenter les grands principes de la démarche amélioration de la qualité, ses enjeux, ses intérêts  
Découvrir les principaux outils de la démarche d'amélioration de la qualité et une méthodologie de mise en œuvre

## **PROGRAMME**

**L'évaluation au cœur des démarches qualité dans le secteur médico-social**  
Historique des démarches qualité en médico-social

Les 8 grands principes d'une démarche qualité

**Comment mettre en œuvre concrètement une démarche d'amélioration continue de la qualité**

Inscrire les résultats de l'évaluation (interne / externe) dans une démarche d'amélioration continue

L'approche processus au service d'une meilleure maîtrise de l'organisation

Le système documentaire au service de l'organisation (procédures, protocoles, enregistrements...)

La méthodologie de résolution de problèmes

La mise en place d'un suivi d'indicateurs au service de la qualité

|  |      |              |   |
|--|------|--------------|---|
|  | n°13 | Droit social | La base de données économique et sociale : les obligations de mise en œuvre |
|--|------|--------------|---|

**1 jour**  
**Mardi 20 mars 2018**

**285 €**

**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenante**

**Catherine AUDIAS,**  
Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Public**

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

### OBJECTIFS

- Connaître les obligations légales de la Loi du 14 juin 2013
- Identifier les éléments et informations à transmettre
- Sécuriser les conditions d'accès à la BDES
- Maîtriser les obligations de mise à jour de la BDES

### PROGRAMME

**Un cadre à définir :**

- Quel est l'objet de la Base de données économiques et sociales et son articulation avec le dialogue social ?
- La base est-elle nécessairement informatisée ?
- Quelle organisation mettre en place pour les associations multi-établissements ?

### **Les éléments et information à transmettre**

- Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
- Quel niveau de précision doivent avoir les informations données ?
- Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?

### **Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales**

- Qui a accès à la base de données économiques et sociales ?
- Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
- Comment gérer les informations que l'on estime confidentielle ?

|  |      |                                   |   |
|--|------|-----------------------------------|---|
|  | n°27 | Ressources humaines et management | Cadre intermédiaire : prendre sa fonction et se positionner |
|--|------|-----------------------------------|---|

**2 jours**  
**Judi 22 et Vendredi 23 mars 2018**

**570 €**

**Orléans, 9h-17h (soit 14 heures)**

**Intervenante**

**Michèle CAUMEAU**  
Consultante-formatrice en management et RH dans le secteur social et médico-social.

**Public**

Directeurs, Chefs de service, toute personne en situation de management

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

### OBJECTIFS

Clarifier et développer la notion de management dans un poste à responsabilité en cohérence avec les objectifs de l'établissement  
Optimiser ses ressources pour gérer une équipe et développer l'implication des collaborateurs  
Développer des relations de qualité

### PROGRAMME

Identifier le rôle d'une équipe dirigeante  
Définition de la notion de management  
Clarifier le rôle de manager : rôle et responsabilités  
Déterminer les bases de la communication avec son équipe

**Les différentes zones d'intervention du manager : informer, animer, coordonner, créer une dynamique, impliquer, contrôler...**

**Le « savoir-être » du manager**

Le manager est centré sur le collaborateur  
La vision partagée  
Les postures managériales

**Comment développer ...**

La cohésion d'équipe pour favoriser la cohérence des actions  
Les relations de qualité pour une meilleure implication des acteurs  
L'information et la communication

**Les différents types de management**

Adapter son management au personnel et aux situations

|   |      |              |                       |
|---|------|--------------|-----------------------|
|  | n°14 | Droit Social | Actualités de la paie |
|---|------|--------------|-----------------------|

**1 jour**  
**Lundi 26 mars 2018**  
**285€**  
**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenant**  
**Maitre Louis-Philippe BICHON**  
 Avocat conseil en droit social

**Public**  
 Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines avec des connaissances préalables sur le sujet

**Moyens pédagogiques**  
 Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**  
 uriopss.centre@wanadoo.fr

**PROGRAMME**

- **Les calculs des cotisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**
  - Décryptage de la loi de financements de la sécurité sociale et de la loi de finances
- **Les conséquences payes de la réforme du code du Travail**
  - Comprendre la nouvelle hiérarchie des normes
  - Le principe du CDI de chantier
  - La paye de l'aménagement du temps de travail
  - Le point sur le télétravail
  - La rémunération des représentants du personnel
  - Le calcul de l'indemnité de licenciement

- **L'actualité de la paye dans la jurisprudence**
- **Les textes en projet**

|   |      |                            |  |
|---|------|----------------------------|--|
|  | n°50 | Pratiques professionnelles | Obligations en restauration collective : élaborer son plan de maîtrise sanitaire |
|---|------|----------------------------|--|

**1 jour**  
**Lundi 28 mai 2018**  
**285 €**  
**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenant**  
**Fatima MOUSTAID-HOUMONDJI,**  
 Consultante-formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

**Public**  
 Directeurs, chefs de service de structures accueillant des enfants/ adolescents, travailleurs sociaux

**Moyens pédagogiques**  
 Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**  
 uriopss.centre@wanadoo.fr

**OBJECTIFS**

Connaître la réglementation européenne en vigueur  
 Connaître les obligations des responsables d'établissements en matière de restauration collective  
 Identifier les différents services de contrôle

**PROGRAMME**

**Introduction :**  
 Présentation et évolution de la réglementation « le Paquet Hygiène »  
 L'architecture des textes européens  
 Les règlements 178 / 852 / 853  
 La responsabilité de l'exploitant

**Le PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire) :**

**Présentation :**  
 Règles d'hygiène en restauration collective / les TIAC  
 La démarche HACCP  
 La traçabilité

Les procédures retrait / rappel des produits non conformes

**Mise en place de l'HACCP :**

Procédures  
 Fiches de contrôle  
 Analyse des risques et maîtrise des points critiques de la réception des matières premières (ou des produits finis) jusqu'à la distribution des repas.



n°16

Droit social

CDD-Temps partiel : un focus indispensable pour maîtriser ces

1 jour

**Judi 12 avril 2018**

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

**Intervenante**

**Catherine AUDIAS,**

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Public**

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

**OBJECTIFS**

Maîtriser l'ensemble de la réglementation de ces contrats particuliers ;  
Connaître les opportunités et les contraintes de ces types de contrats

**PROGRAMME**

- **LE CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE**

**Identifier les cas de recours possibles**

**Gestion du CDD**

(Formalités d'embauche, terme du CDD, rédaction du contrat, statut du salarié, renouvellement de contrat et délai de carence)

**Fin du CDD**

**Les risques encourus : contrôle et sanctions**

- **LE CONTRAT DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**

**Le temps partiel sur la semaine ou sur le mois**

Formalisme du contrat de travail  
Garanties attachées aux horaires  
Heures complémentaires  
Droits des salariés à temps partiel

**Les formes particulières du travail à temps partiel**

Temps partiel annualisé  
Temps partiel modulé  
Temps partiel intermittent  
Temps partiel pour les besoins de la vie familiale (congé parental d'éducation, congé de solidarité familiale...)

**Cotisations sociales et temps partiel**



n°49

Pratiques professionnelles

La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle

1 jour

**Vendredi 13 avril 2018**

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

**Intervenante**

**Olivier RABILLOU,**

Consultant- Formateur

**Public**

Tout professionnel du secteur social et médico-social.

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

**OBJECTIFS**

Etre accompagné sur des phases difficiles de la vie professionnelle  
Comprendre ce que l'on vit  
Acquérir des outils pour gérer le stress  
Se donner des perspectives pour avancer dans sa fonction, dans sa vie professionnelle

**PROGRAMME**

Expression et description de ce qui est vécu, ressenti

Eclairage théorique : notions de stress, d'usure professionnelle, d'usure psychique, d'usure physique, etc...

Connaissance de l'impact de son environnement : les particularités du travail en secteur social et médico-social, ses conséquences diverses, positives et négatives

Les repères pour mieux se connaître et identifier ses ressources

Les différentes stratégies et techniques pour gérer le stress ou faire face à une situation professionnelle difficile

Les stratégies et techniques les mieux adaptées à sa situation



n°39

Gestion, comptabilité,  
tarification

EPRD

**1 jour**  
**Lundi 16 avril 2018 ou le lundi 12 novembre 2018**

**285 €**  
**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenant**

**Luc MAUDUIT**

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

**Public**

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## OBJECTIFS

- S'approprier les points clés de la réforme de la tarification (lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016), et les impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (Septembre 2016) : la contractualisation pluriannuelle
- Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD, la tarification à la ressource
- Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD

## PROGRAMME

- 1 – L'évolution du cadre législatif et réglementaire du Budget prévisionnel
- 2 – Présentation de l'EPRD
- 3 – Les documents annexés à l'EPRD
- 4 – Impact sur le calendrier budgétaire



n°17

Droit social

Optimiser la gestion des congés payés et jours fériés

**1 jour**  
**Jeudi 19 avril 2018**

**285 €**  
**Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)**

**Intervenante**

**Agnès BLONDEAU,**

Conseillère technique à l'URIOPSS Centre

**Public**

Directeurs, responsables des ressources humaines et tout autre cadre de direction

**Moyens pédagogiques**

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**Contact**

uriopss.centre@wanadoo.fr

## OBJECTIFS

Maîtriser la gestion des congés payés et des jours fériés au regard des dispositions légales et conventionnelles

## PROGRAMME

### CONGÉS PAYÉS

#### Droit à congé

Bénéficiaires / Ouverture du droit à congé / Exercice du droit à congé

#### Durée du congé légal

Calcul de la durée / Congés supplémentaires

#### Organisation des départs en congé

Période de congé / Dates de départ / Fermeture de l'établissement / Anticipation des congés / Report des congés

### Prise des congés

Décompte – Fractionnement - 5<sup>ème</sup> semaine

### Événement pendant les congés

Maladie et accident de travail  
Préavis – Grève - Congé parental - Événements familiaux

### Indemnisation des congés payés

Indemnité de congés payés  
Indemnité compensatrice de congés payés

### Sanctions

### JOURS FÉRIÉS

Définition  
Le 1<sup>er</sup> mai, les autres jours fériés, la journée de solidarité  
Incidence des jours fériés sur les congés payés  
Les ponts



## BULLETIN D'INSCRIPTION 2018

Cachet de votre structure

**URIOPSS Centre**  
 29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -  
 45016 ORLEANS CEDEX 01  
 Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72  
 Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

Numéro de déclaration d'activité :  
 24 45 00 135 45

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

### ORGANISME

NOM DE LA STRUCTURE .....

ADRESSE .....

.....

.....

.....

TEL..... FAX .....

### STAGIAIRE(S)

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

### INSCRIPTION AU STAGE

NUMERO ..... INTITULE.....

DATE(S)..... COÛT ..... X..... NOMBRE DE PERSONNES

COÛT TOTAL .....€

*Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription*

### ADRESSE DE FACTURATION

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCA

.....

.....

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

FAIT A ..... LE .....

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR



- sonnes isolées devront être retenus de manière prioritaire ;
- Les projets d'extension de centres existants et/ou la capacité des candidats à mobiliser un nombre de places suffisant pour permettre une rationalisation des coûts ;
- S'agissant des extensions de sites existants, une attention particulière devra être portée aux budgets soumis, ce type de projet devant impérativement permettre des économies d'échelle ;
- La capacité des candidats à présenter un projet d'établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
- Les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées ne contribue pas, dans la mesure du possible, à surcharger des zones déjà socialement tendues.

*Sources : Information du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés*

## **Réunion sur l'actualité du secteur « Accès au logement et hébergement » de la DRDJSCS**

Une réunion a été organisée par la DRDJSCS le 29 janvier 2018 afin de faire le point avec les têtes de réseaux sur l'actualité du secteur AHI (accueil, hébergement, insertion) : plan Logement d'abord, période hivernale, programme régional inspection contrôle, Droits des Femmes, Mineurs non accompagnés.

Cette réunion a été animée par Madame Vidal-Rozoy, directrice régionale adjointe en lien avec :

- Madame Mirloup du pôle d'Appui Transversal et Terri-

- torial,
- Monsieur Texier, Madame Dubrac et Monsieur Bulteau du pôle « Politiques sociales de l'hébergement et du logement »

Etaient conviés à cette rencontre : l'USH, la FAS et l'URIOPSS.

### **Plan Logement d'abord**

La DRDJSCS annonce l'organisation le 16 février 2018 d'un séminaire régional sur les dispositifs de logement adapté / accompagné destiné à permettre aux acteurs :

- de s'approprier la logique du « Logement d'abord »,
- de mobiliser les acteurs sur les dispositifs de logement adapté / accompagné,
- de disposer d'une bonne connaissance des dispositifs : intermédiation locative, aide à la gestion locative sociale (AGLS), pension de famille, allocation logement temporaire (ALT),
- comprendre les articulations entre les dispositifs,
- et de partager un état des lieux régional de ces outils.

Un représentant de la DGCS participera à cette matinée.

Initialement seules les associations intervenant déjà sur les dispositifs de logement adapté / accompagné avaient été invitées. Au vu des enjeux, l'URIOPSS a demandé à ce que cette rencontre puisse être ouverte à l'ensemble des acteurs du secteur AHI de la région.

Au niveau du plan de création de Pensions de famille – Résidences accueil lancé en 2017 au niveau national, 247 places sont prévues sur la région entre 2018 et 2021 : 165 de Pension de famille et 82 de Résidence accueil. En fonction des besoins détectés, ces chiffres pourraient être revus à la hausse. En région, plusieurs projets ont

été identifiés et retenus (le détail devrait être présenté le 16 février 2018). La répartition des places par département a, semble-t-il, été réalisée à partir de l'étude de données sociales (RSA, AAH, etc.), les services de l'Etat ne disposant pas de données d'observation fiables.

Sur la base de l'étude et la journée régionale réalisées en 2015 par le CREAM, la FAS et l'URIOPSS, nous avons rappelé les enjeux qui existent autour du public orienté en Pension de famille mais également de la localisation et de la forme de ces structures et soutenu la proposition de la DRDJSCS de mettre en place un Comité de pilotage régional qui pourrait se prononcer sur l'opportunité et la mise en cohérence des projets présentés.

Au niveau de l'IML, en région le dispositif comprend 532 places (sous-location et bail glissant)

### **Réfugiés**

Suite à l'instruction du 12 décembre 2017, les préfets mobilisent les associations pour accompagner les réfugiés. Plusieurs « comités asile » ont été mis en place sur la région.

Au niveau national, l'objectif s'élève à 20 000 logements à capter pour les réfugiés sur 2018 dont 1068 en région Centre-Val de Loire.

Plusieurs incertitudes sur ce sujet :

- Le budget pour l'accompagnement de ces personnes sera imputé sur le BOP 177 mais pour le moment la DRDJSCS ne dispose d'aucune visibilité sur l'enveloppe mise à disposition.
- Le type d'accompagnement à proposer qui sera fonction des besoins des réfugiés identifiés.

Au niveau des Appels à projets CPH (centres provisoires d'hé-

bergement) : les commissions d'information et de sélection de la région se sont réunies ces dernières semaines. La préfecture de région va proposer un classement au national. Selon la DRDJSCS, l'OFII envisage de réserver les places qui seront créées aux orientations nationales, ce qui ne permettrait pas de désengorger les dispositifs locaux. Or d'après les chiffres de la DRDJSCS, en région, 143 réfugiés seraient accueillis à l'hôtel, en Hébergement d'urgence ou en CHRS.

### **Période hivernale :**

Objectifs posés par le gouvernement : aucune famille à la rue et non concurrence entre les publics. Dans ce cadre, les maraudes ont été spécialement mobilisées pour fournir des remontées en temps réel sur les personnes à la rue. De leur côté, les directions départementales sont mobilisées pour ouvrir des places. Parmi les inquiétudes des acteurs : les conséquences de la fermeture des places au 31 mars 2018 d'autant que les demandes émanent largement de personnes en situation irrégulière.

En région, le taux de demandes non pourvues s'élève à 13% (ce taux fait partie des plus faibles de France) et concerne principalement le Loiret (difficulté à trouver des locaux disponibles). L'an dernier ce taux s'élevait à 7% avec une concentration des places non pourvues sur l'Indre-et-Loire.

**Budget base Zéro :** la DRDJSCS est en attente d'éléments du national sur le sujet. Des précisions devraient leur être transmises mi-février.

### **Inspection - contrôle :**

Comme cela avait été annoncé en 2017, la DRDJSCS travaille sur un programme régional d'évaluation, d'inspection et de contrôle

qui prévoit des contrôles plus fréquents mais moins longs sur les structures :

- Relevant de la politique de la ville,
- Aide alimentaire,
- CHRS,
- Du champ de la protection des majeurs.

2 axes prioritaires : la mise en œuvre de la loi 2002-2 et la loi de décembre 2015 sur les obligations en cas de maltraitance.

### **Délégation aux droits des Femmes / DRDJSCS :**

parmi les objectifs : avoir davantage de places identifiées pour les personnes victimes de violence. Dans ce cadre, un état des lieux des réponses apportées à ce public est prévu.

### **Mineurs non accompagnés :**

En réponse aux alertes des réseaux sur la situation de ces jeunes, la DRDJSCS précise que ce sujet fait partie des sujets prioritaires au niveau national et que des directives devraient sortir prochainement. Le dispositif mis en place sur le Loiret en direction des jeunes majeurs isolés est salué, la DRDJSCS précise qu'il ne peut cependant être déployé sur les autres départements en raison de son coût.

## ***Concertation avec le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt : 2 février 2018 à Déols***

Le 17 octobre 2017, le Président de la République a annoncé le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de préven-

tion et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes avec la mise en place d'une concertation nationale et territoriale.

En région Centre-Val de Loire, cette journée de concertation territorialisée a été organisée le 2 février 2018 dans l'Indre sur la thématique :

« L'accompagnement des jeunes vulnérables » avec les problématiques suivantes :

- Préparation en amont de l'autonomie
- La mobilisation des outils de droits commun après 18 ans

Quel investissement de l'ASE et de la PJJ après 18 ans ?

Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, a mené les échanges, la ministre, A. Buzyn était quant à elle excusée en raison d'une visite auprès des personnes victimes de la crue de la Seine. De nombreuses personnalités ont participé à cette rencontre parmi lesquelles le Préfet du Département, la Rectrice, le Président du Conseil départemental et ses adjoints, les Maires de Déols et Châteauroux. De même au niveau des institutions et associations : Caf, Ccas, services de prévention, Epide, foyers d'accueil de MNA, CHRS, Mecs, Pension de famille, associations d'anciens pupilles, associations loisirs-vacances, etc.

Le Délégué a introduit la matinée :

- En rappelant que le gouvernement aller veiller à « l'aspect opérationnel des politiques publiques », qu'il n'y aurait « pas de feuille de route monochrome » et que les deux objectifs sont la concentration des moyens sur l'enfance et la jeunesse et sur la prévention et l'investissement social.

- En insistant sur l'utilité des

dépenses d'intervention précoce notamment par le développement des dispositifs qui accueillent la toute petite enfance (micro-crèches, relais d'assistantes maternelles notamment) avec un renforcement de la stimulation du langage qui constitue la première source de discrimination entre un enfant pauvre et celui qui ne l'est pas.

- En précisant que la priorité serait également donnée à l'appui à la parentalité et à l'apprentissage professionnel des jeunes.
- En soulignant le rôle des transitions vécues par les enfants et les jeunes (séparations parentales, confiement aux services d'aide sociale à l'enfance) qui peuvent créer des zones de vulnérabilité chez les enfants et les jeunes.

Il s'est également dit aussi très soucieux de la situation des jeunes invisibles qui sont en décrochage scolaire et sans projet.

Cette introduction a été suivie d'interventions de la salle sur des sujets tels que : l'aide à la gestion du budget familial, le rôle et le contenu de la Prévention spécialisée dès le plus jeune âge, la lutte contre le décrochage scolaire, le rôle de la médecine scolaire et l'éducation alimentaire, l'importance éducative et socialisante des vacances collectives pour les enfants, les difficultés de l'accompagnement en Mecs de jeunes souffrants de troubles associés et très désocialisés, le rôle constructif du service civique, le rôle de détection de la grande pauvreté par des pédiatres hospitaliers, les problèmes psychiques aigus et non correctement pris en charge des jeunes relevant de la protection de l'enfance. Un temps important a été réservé aux jeunes relevant de l'ASE et de la PJJ qui cumulent les difficultés durablement et qui mettent souvent en

échec les accompagnements.

Dominique Lorenzi-Bry, Présidente de la commission Lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'URIOPSS Centre est intervenue pour préciser, sur le fondement des exemples de réflexions et d'initiatives menées exprimées au cours de la matinée, qu'il était primordial de prendre soin des associations qui s'emploient à réduire ces difficultés et ne pas les acculer à des extrêmes en termes de moyens car aujourd'hui beaucoup d'entre elles sont à la peine. Elle a par ailleurs rappelé :

- les limites du stop en go en matière d'orientations politiques que ce soit pour l'Etat, les administrations déconcentrées et décentralisées,
- la nécessité de travailler sur les clivages entre financeurs, mais également sur une plus grande égalité entre les territoires,
- la nécessité de réaliser très rapidement l'arbitrage entre l'Etat et l'Association des départements de France sur l'accompagnement des jeunes migrants, car il est inacceptable de faire le constat de l'arrivée de 20 MNA par jour aux portes de certains départements sans possibilité d'un accompagnement digne.

Francois Soulage, Président du Collectif Alerte au niveau national, a également pris la parole sur la question des troubles psychiques qui concernent aujourd'hui la jeunesse mais se retrouve dans tous les secteurs de l'accompagnement social. Il a également souligné, en référence aux échanges de la matinée, l'importance de l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture, sujets qui a priori n'étaient pas ressortis dans les précédentes journées de concertation.

6 journées de ce type sont prévues dans les autres régions de France. A l'issue de la concertation nationale et territoriale une restitution est prévue en mars au CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) en vue de la remise officielle de la stratégie au Président de la République début avril.

Depuis l'annonce faite par le Président, le réseau UNIOPSS-URIOPSS s'est mobilisé pour participer à la concertation nationale et pour préparer avec les services de l'Etat la concertation territoriale afin qu'elle puisse refléter des réalités de terrain ainsi que des initiatives et expériences menées par les acteurs locaux.

## ***Donnons les moyens de l'inclusion : Analyse du rapport Borello***

Le 16 janvier 2018, Jean-Marc Borello, missionné par la Ministre du Travail Murielle Pénicaud, a remis son rapport officiellement devant la presse et plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce rapport, précédé par une circulaire du 11 janvier relative aux "Parcours Emploi Compétences" et aux Fonds d'inclusion dans l'emploi en personnes les plus éloignées de l'emploi, fait suite aux nombreuses manifestations du milieu associatif et public suite à la suppression de 200 000 contrats aidés et à l'arrêt de plusieurs d'entre eux déjà conclus pour l'année 2018.

Ce texte propose différentes mesures et ouvre des perspectives pour l'avenir de la prise en charge et la formation des per-

sonnes les plus éloignées de l'emploi.

Après analyse des premiers éléments, voici ce qui ressort du rapport :

La mise en place des "Parcours Emploi Compétences" autour du triptyque Emploi, Formation, Accompagnement : une avancée positive qui repositionne l'individu au centre et respecte la logique de "parcours" des personnes, prônée depuis de nombreuses années par le réseau Uniopss-Uriopss. Les nouvelles dispositions permettent un recentrage du dispositif sur les publics les plus éloignés de l'emploi, mettant fin à des pratiques abusives d'une utilisation des contrats aidés pour des publics déjà formés. L'Uniopss salue ce recentrage vers les publics les plus précaires et encourage le maintien de ce dispositif dans ce sens. Un point demeure cependant sources d'inquiétudes pour les associations employeuses du secteur : l'obligation pour l'employeur de prouver leur "employeur-abilité" (terme employé dans le rapport), en d'autres termes leur capacité à faire acquérir des compétences et de la formation de qualité au salarié recruté et la création d'un bonus-malus pour les employeurs. Bien que les associations aient toujours eu à cœur de faire des contrats aidés de vrais processus d'emploi et de formation pour les personnes qui en étaient bénéficiaires dans leurs établissements, la question se pose pour les plus petites associations au modèle économique fragile et fragilisé de leur capacité à maintenir de telles exigences au regard du contexte économique qu'elles traversent actuellement. Les interrogations demeurent aussi face aux pouvoirs publics puisque ces derniers restent les principaux bénéficiaires du nouveau dispositif, bien que les

chiffres n'aient pas démontrés que les contrats aidés aient été plus efficaces dans le secteur public.

Le rapport propose la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi issu de la fusion des fonds dédiés aux contrats aidés et des fonds destinés à l'IAE, donnant aux Préfets de région "la possibilité de mobiliser ce fonds en fonction des réalités du terrain". L'objectif : donner aux Préfets de région la capacité d'expérimenter et de nouer des partenariats avec les collectivités locales tout en donnant une meilleure visibilité aux acteurs de terrain. Cette fongibilité des deux fonds et cette latitude laissée aux préfets de région est une avancée qui permet de sortir des quotas de contrats aidés pour mieux s'adapter aux réalités territoriales en termes de besoins d'insertion.

L'Uniopss regrette cependant que le nombre de contrats aidés devenus Parcours Emploi Compétences (ci-après PEC) soit maintenu à 200 000 pour 2018 contre près de 320 000 en 2017. Petite précision sur la ventilation de ces 200 000 PEC : 30 500 semblent être fléchés pour l'accompagnement des élèves handicapés (qui feront l'objet d'une notification complémentaire pour la rentrée scolaire 2018-2019 comme le stipule la circulaire du 11 janvier). Sur les 169 500 restants, 3,5% serviront de "réserve" de précaution, 14% sera réservé à l'Outre-mer et environ 136 000 seront attribués aux territoires métropolitains (hors éducation nationale).

Les associations du secteur de la solidarité s'interrogent sur la baisse du taux de prise en charge moyen de l'Etat, passant de 72,5% en 2017 à 50% du SMIC en 2018 (modulable selon une fourchette allant de 30% à 60%), di-

minuant de ce fait les financements dédiés aux structures pour l'accueil et l'accompagnement des personnes bénéficiaires de ce dispositif d'insertion.

Sur la durée moyenne de ces nouveaux contrats aidés : celle-ci sera fixée entre 20h et 21h50, afin de permettre une modulation en fonction de chaque parcours. Toutefois, cette faible marge de modulation laisse à penser que la durée minimale puisse devenir la norme pour ce dispositif, et laissera une faible capacité d'adaptation en fonction des besoins des bénéficiaires quant à leur insertion et à leur formation.

Une dernière incertitude demeure quant au délai de mobilisation des crédits du Plan d'Investissement Compétences (PIC). Les annonces et décrets d'application des prochains mois devrait permettre des éclaircissements sur ce point.

Suite à cette circulaire, le préfet de la région Centre-Val de Loire a signé le 25 janvier 2018, le nouvel arrêté fixant dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) le montant de l'aide de l'Etat pour les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

L'arrêté prévoit que le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux collectivités territoriales, aux organismes de droit privé à but non lucratif et aux personnes morales chargées de la gestion d'un service public.

Au niveau de son objet, il est précisé qu'il vise à faciliter l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi en associant la mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les employeurs sont sélectionnés

sur leur capacité à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion. Les prescripteurs réalisent le diagnostic et l'orientation du bénéficiaire, la sélection des employeurs et le suivi pendant le parcours et à la sortie.

Le montant de l'aide de l'Etat est déterminé dans la limite des crédits disponibles comme suit :

**\*40%** du SMIC brut par heure travaillée pour :

Les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

**\*50%** du SMIC brut par heure travaillée pour :

Les demandeurs d'emploi visés dans le présent arrêté recrutés pour un poste d'accompagnement aux élèves en situation de handicap par les établissements de l'Education nationale, les organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), les associations de gestion d'un Etablissement de l'Assomption (AGEA), les lycées agricoles publics et privés et les Maisons familiales Rurales (MFR).

**\* 60%** du SMIC brut par heure travaillée pour :

- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- Les bénéficiaires du RSA Socle dans le cadre des Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signées avec les Conseils départementaux
- Les demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

La durée hebdomadaire de l'aide de l'Etat est fixée à 20 heures.

Les contrats éligibles :

- Les contrats à durée indéterminée en convention initiale :

la durée de l'aide est fixée à **24 mois**.

- Les contrats à durée déterminée : la durée de l'aide pour les conventions est **de 9 à 12 mois** (conventions initiales et renouvellements) dans la limite de 24 mois par avenants successifs.

Les renouvellements sont subordonnés à la mise en œuvre par les employeurs des actions d'accompagnement et de formation prévues.

Ces dispositions s'appliquent aux conventions initiales et aux renouvellements conclus à compter du 25 janvier 2018.

*Source : Circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et aux fonds d'inclusion ans 'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Disponible à la fiche 93305 - Arrêté préfectoral du 25 janvier 2018 fixant dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) le montant de l'aide de l'Etat pour les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), disponible à la fiche 93497.*

## **Immigration : l'Uniopss reste mobilisée !**

L'Uniopss et une trentaine d'associations du secteur, dont la Fédération des acteurs de solidarité, Emmaüs France ou encore France terre d'asile, ont été reçues le 11 janvier par le Premier Ministre pour évoquer le contenu de la future loi sur l'asile et l'immigration.

Les associations ont fait part de leur déception à lecture de ce texte. Pour elles, ce projet apparaît fortement déséquilibré. Il présente « un durcissement très net », avec « une insistance » sur les mesures visant « à reconduire les migrants en situation irrégulière », a affirmé Louis Gallois,

président de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Les associations présentes ont eu également le sentiment que leur contribution n'aura que peu d'influence sur le contenu de ce texte, comme le souligne Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss : « on a été écoutés, mais on a l'impression que lâcher quelque chose de la part du gouvernement semble impensable ». Patrick Doutreligne a cependant insisté sur la situation des personnes « ni expulsables, ni régularisables », en soulignant la responsabilité de l'État pour apporter des solutions. Des cas de plus en plus nombreux, que la loi n'évoque même pas. Cette observation a semblé retenir l'attention du Premier ministre.

Pour les acteurs associatifs, les négociations autour d'une évolution de ce texte doivent donc se poursuivre. Dans ce cadre, les discussions à venir devant le Parlement devraient être une nouvelle occasion de faire valoir leurs positions. Une démarche qu'entamera Patrick Doutreligne prochainement, au travers d'un entretien avec Coralie Dubost, députée LaREM de l'Hérault et co-rapporteuse de cette loi sur l'asile et l'immigration.

## **Politique d'action sociale de la CARSAT Centre-Val de Loire 2018 : des changements annoncés pour les SAAD !**

Le 9 janvier dernier, la CARSAT Centre-Val de Loire a présenté les orientations de sa politique d'action sociale pour 2018 aux représentants régionaux des services d'aide et d'accompagnement à domicile (dont l'URIOPSS Centre). Ce rendez-vous traditionnel annuel s'inscrit dans le cadre des réunions de présentation départementales qui auront lieu prochainement.

De nouvelles contraintes budgétaires : la CARSAT durcie ses conditions d'attribution de ses aides. La CARSAT Centre-Val de Loire est en cours de renégociations de sa COG (Convention d'objectifs et de gestion) avec la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) pour la période 2018-2022 et les perspectives budgétaires ne sont pas favorables avec, au mieux, selon la Caisse et à ce jour, une reconduction à l'identique du budget « action sociale ». Cette perspective aura des conséquences directes sur les allocataires et sur les services à savoir :

- Un durcissement des conditions d'attribution des plans d'actions personnalisés (PAP) : Après le ralentissement des demandes de PAP suite à la décision de la Caisse en 2013 de modifier les conditions d'attribution, la non consommation des enveloppes financières en 2015 et 2016 et la politique incitative de la caisse ces 3 dernières années, l'enveloppe 2017 a été entièrement consommée. Dans ce nouveau contexte de reconduction budgétaire à l'identique pour les années à venir, la Caisse a dû revoir cette politique incita-

tive. Ainsi, à partir de 2018, les conditions d'attribution des PAP seront durcies : le nombre de nouveaux bénéficiaires ne devra pas excéder le nombre de bénéficiaires sortant du dispositif (estimé à 15% du total des bénéficiaires). Alors que la Caisse pouvait accorder 300 PAP par mois en 2017, elle ne pourra en accorder que 50 demain. En revanche, et contrairement à ce qui avait été mis en place en 2013, les règles de gestion pour les bénéficiaires actuels ne seront pas modifiées. Les règles restent également inchangées pour les situations d'urgence comme les retours d'hospitalisation (ARDH).

- La fin programmée des aides au financement des lieux collectifs accueillants majoritairement des GIR 5 et 6 (prêts à taux 0 notamment).
- Des retards d'attribution des subventions dans le cadre des appels à projet « bien vieillir » : dans l'attente de la notification de son budget (soumis à la signature de sa COG), la CARSAT ne pourra pas débloquer, en ce début d'année, les financements prévus dans le cadre de ses appels à projet. La CARSAT a également annoncé qu'il n'y aura plus de subvention attribuée hors appels à projet.

### La mise en place progressive de la réforme de la tarification « paniers de services » : une nécessaire mise en conformité des SAAD

La CNAV prévoit le déploiement de l'expérimentation « paniers de services » au niveau national sur la durée de la COG (2018-2022). Pour rappel, les objectifs de cette réforme visent à diversifier les prestations proposées aux bénéficiaires (aides ménagères, portage de repas, téléassistance, pré-

vention, etc.) afin de développer des actions de prévention et à mieux coordonner et suivre les PAP via des services d'aide et d'accompagnement à domicile pivots.

Cette réforme prévoit donc de nouvelles modalités de financement avec :

- Un financement des heures d'accompagnement et de prévention selon les mêmes règles que les PAP actuels ;
- Un forfait prévention avec un financement intégral de la Caisse, sans reste à charge pour le bénéficiaire ;
- Un forfait de 200€ la première année puis de 150€ les années suivantes par an et par bénéficiaire, pour le financement de la coordination (forfait directement versé aux SAAD pivots).

Pour être SAAD pivot le service devra notamment :

- Démontrer qu'il est en capacité de proposer une offre diversifiée de prestations ;
- Utiliser la télégestion ;
- Respecter le tarif national CNAV.

Cette réforme est encore en cours d'élaboration au niveau national. La CARSAT espère signer des premières conventions en 2019 avec, pour objectif, de conventionner avec le plus de SAAD possibles. Aussi, des conventions de « mise en marche » pourraient être proposées afin de laisser le temps aux services de se mettre en conformité avec le cahier des charges. L'année 2018 sera, quant à elle, consacrée à réaliser un état des lieux des prestations proposées par les structures potentiellement services pivots. À terme, les actuelles conventions CARSAT/SAAD disparaîtront pour être remplacées par des conventions CARSAT/SAAD pivots.

Fiche Internet n°93212

## **Plan Maladies Neuro-dégénératives : un déploiement en région Centre-Val de Loire en demi-teinte**

Le 21 décembre dernier s'est réuni les membres du Comité technique régional du Plan Maladies Neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 (dont l'Uriopss Centre).

Cette réunion était animée par Mme BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, Mme MAILLET, Directrice de l'offre médico-sociale et le Docteur SEBATLAB, responsable du Plan, soulignant l'intérêt que porte l'ARS au déploiement de ce plan.

Pour rappel, en 2016, 21 fiches actions ont été réalisées dans le cadre de groupes de travail associant les acteurs du territoire (cf. Site internet de l'URIOPSS Centre, fiche n°88058 « Déploiement du PMND: les orientations en région Centre-Val de Loire sont fixées »)

et cette réunion était l'occasion de faire un bilan de son déploiement.

Bilan en demi-teinte puisque seulement une partie des mesures ont été mises ou sont en cours de mise en œuvre. Un groupe de travail doit se réunir très prochainement pour faire un point d'avancement mesure par mesure et relancer les travaux. L'Uriopss Centre s'est portée candidate pour participer à ce travail. Une nouvelle réunion du Comité technique est déjà programmée le 15 mars 2018 pour partager ce diagnostic.

Cette réunion a été également l'occasion de définir les thématiques des toutes prochaines Assises du Plan, qui se tiendront le 24 mai prochain. Ainsi, en présence du Professeur CLANET, Président du Comité de suivi du Plan national, devraient être abordés la douleur, la recherche en neurosciences, l'éthique, les aidants et les malades jeunes. Un Comité de pilotage devrait être

mis en place afin de préparer cet évènement.

Vous trouverez sur notre site Internet, fiche n°93202, les supports de présentation.

### **Nouvelle composition du CDCA du Loir-et-Cher**

En décembre 2017, a été publiée la nouvelle composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Loir-et-Cher

A consulter sur la fiche n°93357

## **CDCA de l'Indre : composition des instances et représentations départementales et régionales**

Lors de l'installation du Conseil départemental de citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) les membres du Conseil ont procédé à un certain nombre d'élections et de désignations afin de mettre en œuvre sa gouvernance et d'organiser la représentation du CDCA dans différentes instances départementales et régionales.

**Les membres du Bureau et les Vice-Présidents des formations spécialisées personnes âgées et personnes handicapées :**

|                                 | <b>Commission spécialisée personnes âgées</b>  | <b>Commission spécialisée personnes handicapées</b>   |
|---------------------------------|--|---|
| <b>Vice-Président(e)</b>        | Claudette BRIALIX ( <i>BVE 36</i> )  | Liliane PIERRE ( <i>AFM</i> )   |
| <b>Autres membres du Bureau</b> | Marie JOLY ( <i>FRDI</i> )<br>Danielle EBRAS ( <i>55 &amp; Plus</i> )<br>Marie-Thérèse LEFEBVRE ( <i>UDAF 36</i> )<br>Odette RENAUD INCLAN ( <i>ADMR 36</i> )<br>Michèle SELLERON ( <i>Conseil départemental</i> ) | Evelyne COUTURIER ( <i>FRDI</i> )<br>Pascal BIAUNIER ( <i>UDAF 36</i> )<br>François MAGNER ( <i>APF 36</i> )<br>Lydie LACOU ( <i>Conseil départemental</i> )<br>Yves-Henri LAFON ( <i>ASMAD</i> ) |

### Les désignations et les propositions pour siéger dans les différentes instances départementales et régionales au titre du CDCA :

|  |  |
|--|--|
| Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)  | <p><u>Pour le secteur Personnes handicapées :</u><br/>Jean-François MAGNER (APF 36)<br/>Michèle BALLANGER (CORIDYS 36)<br/>Evelyne COUTURIER (FRDI)<br/>Jean-Pierre LEMIERE (OHE Prométhée – Cap Emploi 36)</p> <p><u>Pour le secteur Personnes âgées :</u><br/>Jean-François LALEUF (CFE-CGC)<br/>Sylvie BARITAUD (France Alzheimer – Y'ACQA 36)<br/>Michel RAYNAUD (CGT)<br/>Roger VIRAUD (FNAR)</p> |
| Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel               | Philippe ALTAZIN (APAJH 36)  |
| CDAPH  | Lydie LACOU (Conseil départemental)  |
| Commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social – compétence exclusive Conseil départemental         | Roger VIRAUD (FNAR)<br>Michèle BALLANGER (CORIDYS 36)  |
| Commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social – compétences conjointes Conseil départemental / ARS | <p><u>Pour le secteur Personnes âgées :</u><br/>Roger VIRAUD (FNAR)<br/>Odette RENAUD INCLAN (ADMR 36)<br/>Sylvie BARITAUD (France Alzheimer – Y'ACQA 36)</p> <p><u>Pour le secteur Personnes handicapées :</u><br/>Michèle BALLANGER (CORIDYS 36)<br/>Bénédicte TOUROUS (UNAFAM)<br/>Fabienne VEDRENNE (PAS A PAS 36)</p>   |
| Conseil territorial de santé de l'Indre (CTS)  | Marie JOLY (FRDI)<br>Danièle DESPAX (CFDT 36)<br>Sylvie BARITAUD (France Alzheimer – Y'ACQA 36)<br>Denise ROSA-ARSENE (UNAFAM)   |

Vous retrouverez sur notre Site Internet,  
Fiche n°93476 : l'arrêté de composition du CDCA en date du 7 novembre 2017

### **Appel à projet E-santé " Expérimentations liées au maintien à domicile des personnes fragilisées"**

La Région Centre-Val de Loire lance un nouvel appel à projet E-santé, dans la continuité du 1er appel à projet de 2015. Il doit permettre de prendre en compte les enjeux du maintien à domicile en favorisant l'émergence d'écosystèmes favorables à l'innovation pour une meilleure santé publique.

Cet appel à projet poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Expérimenter des solutions matérielles et logicielles per-

mettant le maintien à domicile des patients affectés par la perte d'autonomie (maladies chroniques, personnes âgées, personnes en situation de handicap) ;

- Impliquer des professionnels de santé à travers des solutions innovantes de maintien à domicile ;
- Garantir une offre de service en tout point du territoire, notamment dans les territoires ruraux.

Pour atteindre ces objectifs, les projets soutenus porteront notamment sur :

- La rupture de l'isolement et sa prévention dans un objectif de renforcement du lien social ;
- L'aménagement de l'habitat pour un maintien à domicile optimisé ;

- La E-autonomie (prévention primaire et secondaire) ;
- Le bien-être et confort des aidants et des professionnels intervenant au domicile de personnes en perte d'autonomie ;
- La coordination des aidants et des professionnels de santé, notamment sur les territoires touchés par la désertification médicale.

Cet appel à projet régional est disponible sur la fiche n°93431 de notre site Internet

## Présentation du schéma Autonomie d'Indre-et-Loire

Le 19 janvier dernier, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a souhaité réunir l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'autonomie (accompagnement des personnes handicapées-PH et des personnes âgées-PA), afin de présenter la version finalisée du schéma départemental pour l'autonomie.

Mme Nadège Arnault, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental a rappelé en introduction l'intérêt d'un schéma regroupant les actions à mener dans les 5 prochaines années, sur les problématiques PA et PH, dans l'esprit de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) et en lien avec le Projet Régional de Santé (PRS2) conduit par l'ARS Centre Val de Loire.

Madame Stéphanie Bonnet, Directrice Générale Adjointe aux solidarités, par intérim, a insisté sur ce dernier point, en précisant que les calendriers des deux programmations coïncidaient parfaitement, ce qui permettrait une grande cohérence entre les actions menées par le CD et celles menées par l'ARS, notamment via la création d'une instance de coordination CD-ARS pour traiter de problématiques communes : expérimentation d'une équipe mobile médico-sociale pour les troubles psychiatriques, projet de création d'un établissement ou services médico-social expérimental pour jeunes adultes présentant des troubles du comportement, articulation de la coordination des professionnels au sein de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)...

Monsieur Thierry Mispoulet, directeur de l'autonomie depuis le

1er janvier 2018 a ensuite présenté le nouvel organigramme de sa direction, et rappelé le calendrier des travaux ayant conduit à la rédaction de ce schéma pour l'autonomie, avec pour orientation principale le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes en perte d'autonomie le plus longtemps possible :

- De janvier à avril 2017 : réalisation d'un état des lieux
- D'avril à mai 2017 : validation des axes de travail avec l'ensemble des acteurs concernés
- De juin à septembre 2017 : animation de 8 groupes de travail
- De septembre à octobre 2017 : rédaction des fiches actions
- Octobre 2017 : validation des fiches actions
- 19 janvier 2018 : présentation du schéma et de ses fiches actions
- 2 février 2018 : vote du schéma en session départementale

Il a également rappelé qu'un schéma spécifique au service d'aide à domicile serait travaillé en 2018, avec l'aide d'un cabinet extérieur, étant données les problématiques importantes et très spécifiques de ce secteur d'activité.

Monsieur Laurent Raymond, Directeur de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Madame Christine Lecourt, directrice déléguée « établissements, services aux personnes et coordination », ont ensuite présenté les 6 orientations et 28 fiches actions opérationnelles du schéma. Disponible sur la fiche n°93354 de notre site

Internet.

Quelques questions et remarques de la part des participants ont pu être remontées au Conseil Départemental à l'issue de ces présentations :

### Le terme de soutien à domicile serait préféré à celui de maintien à domicile

La mobilité est un sujet très important et transversal souligné dans le schéma. Il faudra que les moyens soient mis en œuvre pour arriver à des solutions concrètes et permettre à tous d'y avoir accès, y compris les personnes en perte d'autonomie vivant dans les zones très rurales du département.

**Concernant l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)**, on observe une hausse constante du nombre de demande d'accompagnements, que l'on ne peut satisfaire sur le département, d'autant que les places dédiées en EHPAD ne permettent pas de répondre à l'ensemble des problématiques de cette population spécifique.

### Comment faire remonter les projets des associations en réponse aux axes du schéma ?

**Comment associer le Groupement hospitalier de territoire (GHT) à la réalisation de ce schéma ?**

Réponses de Madame Arnault

La mobilité est en effet essentielle. Le transport à la demande qui existe sur nos territoires n'est pas adapté tout à fait aux besoins de l'ensemble du public. Dans certains départements, notamment en Vendée, des choses se font et sont efficaces donc l'Indre-et-Loire va tenter de s'en inspirer. La fiche action relative à la

mobilité est une de celle qui devra être mise en œuvre en premier.

Sur l'accompagnement des PHV, une réflexion est en cours avec l'ARS pour la création d'un ESMS innovant : groupe de maisons, maison avec maitresse de maison...tout est possible...

Sur les projets des associations et du secteur public, pouvant répondre aux axes du schéma, il serait intéressant que des rencontres puissent avoir lieu avec les élus. Il ne faudrait pas que le département se prive de la capacité d'innovation de tous les acteurs. Les appels à projet sont une partie de la réponse mais pas toute la réponse.

De même il pourra être intéressant que le GHT soit associé à la mise en œuvre du schéma.

A l'issue de cette réunion, le CDCA s'est réuni en formation plénière pour émettre un avis sur ce projet de schéma avant le vote par l'assemblée départementale du 2 février prochain.

*Diaporama disponible sur la fiche n°93354*

**Appel à projet pour la création d'un SAMSAH de 10 places pour personnes adultes ayant des troubles du spectre autistique dans le département d'Indre-et-Loire.**

**Consulter la fiche n°93330**

#TropheesDelEngagement

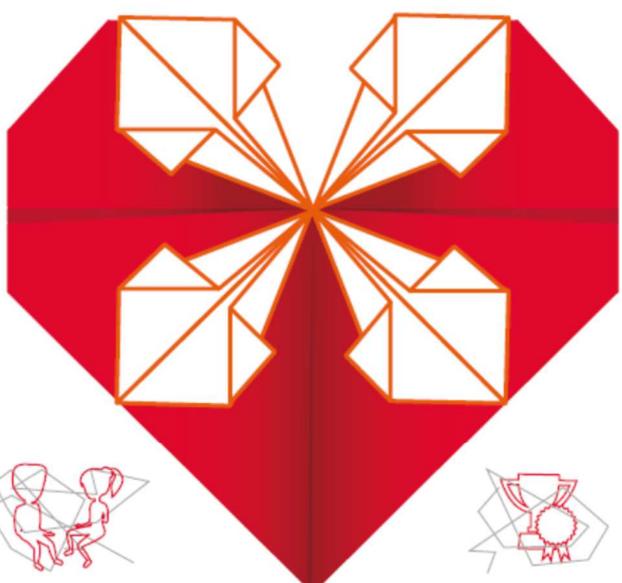
## Trophées de l'Engagement des Jeunes

Saint-Christophe RCF

APPEL À CANDIDATURE  
DU 2 JANVIER  
AU 31 MARS 2018



# DONNEZ VIE À VOTRE PROJET SOLIDAIRE





VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 35 ANS ET  
ÊTES EN LIEN AVEC UNE ASSOCIATION ?



GAGNEZ JUSQU'À 4000 €  
ET UNE PROMO RADIO !





pour déposer votre candidature :  
[www.trophees-engagement.fr](http://www.trophees-engagement.fr)

Avec le soutien du Fonds Saint-Christophe

# UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

## *Les valeurs du réseau*

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

## *Ses buts (extraits des statuts)*

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

## *Ses domaines*

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

## *Son réseau*

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 600 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 23 URIOPSS et 120 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services** gérés par les adhérents, soit **700 000 salariés** (ETP) et **1 200 000 bénévoles**.

**Conseil d'administration de l'URIOPSS au 20/11/2017**

| Collège Associations                          |                          |
|---|--------------------------|
| Monsieur Steven BEUREL                        | Enfance et Pluriel       |
| Monsieur Michel BOREL                         | URAPEI Centre            |
| Monsieur Jean-Claude BRAGOULET                | PEP 37                   |
| Monsieur Jean de FOUQUIERES                   | ADSE                     |
| Monsieur Philippe COLLIN                      | Fondation Verdier        |
| Monsieur Alain COURVOISIER                    | FNARS Région Centre      |
| Madame Catherine DELAVICTOIRE                 | ADAPEI 37                |
| Monsieur Jean-Claude DION                     | APHL                     |
| Madame Patricia DOUANE                        | AIDAPHI                  |
| Monsieur Christian JACQUEMIN                  | Apprentis d'Auteuil      |
| Madame Marie-Emmanuelle MATET                 | ADMR Centre              |
| Madame Françoise PARISOT-LAVILLONNIERE        | Croix Rouge Française    |
| Madame Nadia PETAT                            | PEP 18                   |
| Madame Marion PORTAT                          | APF                      |
| Monsieur Sébastien ROBBIQUE                   | CISPEO                   |
| Madame Nadia SERGENT                          | Association EMMAÜS       |
| Monsieur Mohammed LOUNADI                     | ANPAA 45                 |
| Madame Christine TELLIER                      | ADDICTO Centre           |
| Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint) |                          |
| Monsieur Philippe SAUNE                       | GEDHIF                   |
| Monsieur Jocelyn MELI                         | LADAPT                   |
| Madame Mireille POULIGUEN                     | ANAIS                    |
| Monsieur Christian PATIN                      | ADSEA                    |
| Monsieur Hervé STIPETIC                       | ANPAA 36                 |
| Monsieur Philippe COTTIN                      | AIDAPHI                  |
| Monsieur Pascal OREAL                         | UNA 37                   |
| Madame Sophie MOUTARD                         | La Boisnière             |
| Monsieur Eric ELSENER                         | ACESM                    |
| Monsieur Loïc TYTGAT                          | APHP                     |
| Madame Gwenaëlle BOROT                        | Institution Serenne      |
| Monsieur Onesphore MUHIRE                     | Fondation Armée du Salut |
| Personnes qualifiées                          |                          |
| Monsieur Jean-Michel DELAVEAU                 |                          |
| Madame Marie-Hélène GODEAU                    |                          |
| Madame Jocelyne GOUGEON                       |                          |
| Monsieur Marcel HARTMANN                      |                          |
| Madame Dominique LORENZI-BRY                  |                          |
| Monsieur Pedro NIETO                          |                          |
| Invités                                       |                          |
| Monsieur Olivier CANY                         | UNAFORIS                 |
| Monsieur Claude LAIZE                         | CREAI                    |

**Le Bureau**

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Jean-Michel DELAVEAU  | Président       |
| Jean-Claude DION      | Trésorier       |
| Jocelyne GOUGEON      | Vice-Présidente |
| Dominique LORENZI-BRY | Secrétaire      |
| Steven BEUREL         | Membre          |
| Patricia DOUANE       | Membre          |

**L'équipe**

|                      |                            |
|----------------------|----------------------------|
| Johan PRIOU          | Directeur régional         |
| Agnès BLONDEAU       | Conseillère technique      |
| Aude BRARD           | Conseillère technique      |
| Delphine DORLENCOURT | Conseillère technique      |
| Jacques PRIETO       | Conseiller technique       |
| Emilie ROY           | Conseillère technique      |
| Emmanuelle BESSET    | Documentaliste - Webmaster |
| Véronique ARNAUD     | Secrétaire de direction    |
|                      | Comptable                  |

## *L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre*

*Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.*

**Animation Départementale** : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

**GLASS du Cher** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Eure-et-Loir** suivi par **Delphine DORLENCOURT**

**GLASS de l'Indre** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Indre-et-Loire** suivi par **Agnès BLONDEAU**

**GLASS du Loir-et-Cher** suivi par **Agnès BLONDEAU**

**GLASS du Loiret** suivi par **Delphine DORLENCOURT**

**CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret**, suivie par **Aude BRARD**

**Animation Régionale** : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Mme Jocelyne GOUGEON, Vice-Présidente de l'URIOPSS

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Mme Marie-Emmanuelle MATET, membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et et présidée par Mme Marie-Emmanuelle MATET, membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD

« **Protection de l'Enfance** » animée par Agnès BLONDEAU et présidée par Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'URIOPSS Centre

« **Santé** » présidée par Jocelyne GOUGEON, Vice-présidente de l'URIOPSS Centre

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Delphine DORLENCOURT et présidée par Dominique LORENZI-BRY, Secrétaire de l'URIOPSS

**Collectif ALERTE en région Centre**, animé par Delphine DORLENCOURT

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, administrateur de l'URIOPSS

**Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP)** animée par Agnès BLONDEAU

**Les Groupes techniques régionaux** :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Agnès BLONDEAU

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

## *Le Conseil Technique*

*Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !*

### **Domaines sectoriels**

**Personnes Handicapées** : Aude BRARD

**Personnes Agées** : Emilie ROY

**Services d'aide et de soins à domicile** : Emilie ROY

**Enfance - Familles - Jeunesse** : Agnès BLONDEAU

**Santé** : Johan PRIOU

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : Delphine DORLENCOURT

### **Domaines transversaux**

**Vie associative et droit associatif** : Emilie ROY

**Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002** : Emilie ROY

**Qualité, Evaluation, Certification** : Emilie ROY

**Conduite du changement** : Aude BRARD

**Financements, Budget, Tarification, Comptabilité,**

**Fiscalité** : Jacques PRIETO

**Droit Social** : Agnès BLONDEAU

**Gestion des Ressources Humaines** : Agnès BLONDEAU

**Sécurité et gestion des risques** : Delphine DORLENCOURT

**Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen** : Johan PRIOU

**Dispositif CAP'ASSO** : Delphine DORLENCOURT - Jacques PRIETO

**L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion, le COORACE et l'URHAJ.**

## *Le Soutien et l'accompagnement individualisés*

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

### **Formation en inter et en intra**

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

### **Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :**

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

## *L'Information et la Communication*

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :  
Emmanuelle BESSET

## *L'Accueil et le Secrétariat*

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.  
Véronique ARNAUD

## *La Comptabilité*

Carine PRIMO

## *Les Représentations*

Assurées par les administrateurs, le directeur, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

### **Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie**

**CESER** (conseil économique, social et environnemental régional)

### **Groupes de suivi des schémas départementaux**

### **Conseils de développement**

**CDCA** (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

Les réseaux régionaux

**CRESS** (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

**MAC** (Mouvement Associatif du Centre)

**ORS** (observatoire régional de la santé)

**FRAPS** (fédération régionale des acteurs en promotion de la santé)

**CREAI** (centre régional pour les enfants, les adolescents et les adultes inadaptés)

**CIRRIE** (coordination inter-réseau régional de l'insertion par l'économique)

### **Centre Actif**

**CERC** (comité d'entente région Centre des associations représentatives des personnes handicapées et des familles des personnes handicapées)

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), aux conseils d'administration de l'**ANESM** (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux) et de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **CSTS** (Conseil supérieur du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national de lutte contre l'exclusion), à la Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif, au **CNVA** (Conseil national de la vie associative), ...

Pour toute information complémentaire :

Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'URIOPSS Centre  
Johan PRIOU, Directeur régional de l'URIOPSS Centre

TOURS-EMPLOI-SERVICES  
recrute

**son Directeur / Directrice**

Sous l'autorité du Président, représentant le CA, le / la futur (e) Directeur (trice) sera garant(e) de la continuité et de la mise en œuvre de tous les moyens d'actions pour pérenniser l'activité de l'association.

Missions du poste :

Gestion administrative et financière (budget 1.2 M €) et gestion du personnel ; Ingénierie et gestion de projets liés à l'activité et au territoire, innovation.

Représentation de la structure et de ses orientations ; Conseil et aide à la décision du Président du C A dans les orientations stratégiques de l'association pour son développement.

Compétences requises :

Savoir manager et gérer une organisation (R.H, gestion matérielle et financière) ; Sens de l'organisation et des responsabilités ; Sens du travail en équipe ; Initiative ; Animation, concertation, pédagogie ; Bonne notion de comptabilité et d'analytique ; Connaissance juridiques et fiscales ; Aisance relationnelle ; Capacité relationnelle et gestion des conflits Formation de niveau II ou expérience équivalente, diplômes type CAFDES ou CAFERUIS . Manager et Gestionnaire confirmé pourvu d'une expérience significative, acquise idéalement dans le milieu associatif, le (la) postulant (e) devra de plus allier, la connaissance de l'IAE et une bonne connaissance de la législation du travail.

Conditions :

CDI temps plein (35 heures), statut Cadre, 13 eme mois, rémunération suivant expérience.

Poste à pourvoir début Juin 2018  
Adresser votre candidature à l'attention exclusive du Président,  
37 rue Gay-Lussac 37000 TOURS

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret recrute

**1 DIRECTEUR ADJOINT DU POLE (H/F)**

attaché au 2SAI en CDI - temps plein - CCN 66

L'ADPEP 45 est une association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux dans le département du Loiret.

Missions principales :

Rattaché/-e au Directeur de Pôle et sous sa responsabilité, vous participez au bon fonctionnement des établissements du pôle et de la coordination des équipes, dans le respect des orientations définies par la Direction Générale. Votre mission se définit comme suit :

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer les projets d'établissements et leur évolution
- Assurer l'animation et la bonne marche des établissements
- Assurer la mise en œuvre et le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des services (évaluation interne et externe)
- Piloter la gestion administrative, technique et logistique des établissements
- Contribuer à l'élaboration de la procédure budgétaire et en assurer le suivi avec l'appui du siège et en cohérence avec la politique de l'association
- Encadrer, animer et coordonner les équipes pluridisciplinaires et gérer les ressources humaines des établissements dans le respect des obligations réglementaires,
- Veiller au respect des lois, réglementations, procédures et politique générale définies par l'association
- Faire vivre une démarche qualité garantissant une qualité d'accompagnement optimale
- Développer les relations avec les partenaires internes et externes et représenter l'association sur le territoire.

Profil :

- Titulaire d'un diplôme de niveau 2 minimum
- Compétences managériales et de conduite de projet

-Qualités relationnelles alliant autonomie, souplesse et rigueur  
-Maîtrise des outils bureautiques et de communication  
-Permis de conduire obligatoire.  
Adresser lettre de motivation + CV avant le 12 février 2018 à :  
Monsieur le Directeur  
2SAI  
117 rue du Bois Girault  
45650 St Jean le Blanc  
2sai@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45 recrute pour son établissement, l'IME « Chantemerle »  
Situé à GIEN

**1 CHEF DE SERVICE - (H/F)**

En CDD à temps plein  
Poste à pourvoir du 12 mars au 27 avril 2018—C 66 - Secteur Enfants

Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre les projets de service,
- Garantir la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés des jeunes,
- Veiller au respect des droits des usagers, de leur projet individuel d'accompagnement et participer à une réflexion éthique au cours de leur accueil,
- Encadrer, animer et conduire les équipes,
- Gérer le personnel : plannings, suivi des horaires,
- Coordonner les relations avec les familles et les différents partenaires.

Profil :

- Titulaire d'un diplôme d'état d'Éducateur Spécialisé exigé, CAFERUIS ou équivalent apprécié
  - Connaissance du secteur, capacité d'observation et d'adaptation, esprit d'initiative
  - Capacité à travailler au sein d'une équipe de direction
  - Régime d'astreintes
  - Permis de conduire obligatoire
- Lettre de motivation et CV à adresser par courrier ou courriel avant le 21 Février 2018 :  
A l'attention de M. le Directeur Adjoint  
29, avenue de Chantemerle  
BP 17 - 45501 GIEN cedex  
ime.gien@pep45.asso.fr

En vue du départ en retraite de son directeur, la Fédération départementale Familles rurales de l'Indre – 7500 adhérents, 153 associations, 40 salariés fédéraux - recherche

## son/sa directeur-trice départemental(e).

Statut cadre – Fiche métier 1-1  
CDI

Placé-e sous la responsabilité du Conseil d'Administration représenté par sa Présidente vous êtes responsable :

De la mise en œuvre du projet fédéral, de la coordination des actions du Mouvement à l'échelle départementale, du management des équipes, des projets, des services, placés sous votre responsabilité, de l'animation du réseau fédéral et de la formation de ses acteurs bénévoles et salariés, du développement du Mouvement : adhésions, associations, activités, services, financements, de la préparation des budgets, de leur contrôle et de leur réalisation, du suivi comptable et financier de la Fédération., de la coordination de la représentation et de la défense des intérêts des familles, des territoires et des associations du département

Missions : Appui technique au Président, au Bureau et au Conseil d'Administration-Direction de l'équipe et des services de la Fédération départementale - Pilotage et contrôle de la gestion administrative, financière et RH de la Fédération départementale

-Conduite du changement, modernisation et adaptation de l'organisation aux évolutions du contexte  
-Contrôle des procédures administratives et techniques et de la qualité de l'action de la Fédération départementale.

-Mise en œuvre et suivi de la politique d'adhésion au Mouvement  
-Animation de réseau, appui et conseil aux bénévoles et salariés des associations locales  
-Présentation de la fédération auprès des partenaires publics et privés

-Participation aux travaux régionaux et nationaux

### Profil recherché :

-Titulaire d'un diplôme de niveau I (bac +5) dans l'idéal dans les champs social et/ou éducatif  
-Expérience professionnelle de 10 ans dans des postes et organisations comparables  
-Expérience en management d'équipe, de projets, de conduite du changement  
-Connaissance et expérience dans les champs d'intervention de Familles Rurales  
-Intérêt pour les questions relatives à la famille, aux territoires ruraux, à la vie associative et à l'économie sociale et solidaire  
-Vision stratégique, capacités d'analyse et de synthèse  
-Sens de l'initiative, goût pour le développement et la conduite de projets  
-Qualités rédactionnelles et relationnelles  
-Permis B

### Conditions :

Déplacements réguliers sur l'ensemble du département, occasionnels à l'échelle régionale et nationale. Travail occasionnel en soirée et le week-end.

Rémunération : selon accord conventionnel Familles Rurales, à négocier selon expérience.

Poste à pourvoir au 15 avril 2018

Les candidatures CV + lettre de motivation, sont à adresser par mail à : [secretariat.fnat@famillesrurales.org](mailto:secretariat.fnat@famillesrurales.org)

L'ADPEP 45 recrute pour son établissement l'IME « Chantemerle »  
Situé à GIEN

## 1 MONITEUR EDUCATEUR – H/F

en CDI à temps plein, à pourvoir à compter du 12 mars 2018  
CCN 66 – Secteur Enfants

### Missions :

Sous la responsabilité de l'équipe de direction et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire :

-vous favorisez le développement des capacités d'autonomie, de socialisation des enfants et jeunes accueillis,  
-vous participez à la réflexion collective à travers votre participation aux réunions d'équipe, journées institutionnelles, ...  
-vous assurez une collaboration étroite avec les familles et les partenaires.

### Profil :

Titulaire du diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME)  
Expérience souhaitée dans un poste similaire-Qualités relationnelles, rédactionnelles, d'analyse, et de disponibilité-Permis B exigé  
Lettre de motivation et CV à adresser par courrier ou courriel avant le 21 Février 2018 : A l'attention de M.le Directeur Adjoint  
29, avenue de Chantemerle  
BP 17 - 45501 GIEN cedex  
[ime.gien@pep45.asso.fr](mailto:ime.gien@pep45.asso.fr)

Et pour son foyer d'hébergement (Foyer accueillant des travailleurs handicapés en internat)

### **1 Aide Médico-psychologique (H/F)**

En CDI à temps plein -Poste à pourvoir dès que possible  
CCN 66 – Secteur Adulte

Formation : Diplôme d'état d'Aide Médico-Psychologique ou d'Accompagnant Educatif et Social

### Descriptif du poste :

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous l'autorité du directeur de l'établissement, vous aurez pour principales missions l'accompagnement d'adultes en situation de handicap dans leur quotidien.

Selon le planning des temps de travail en internat sont à prévoir -Travail 3 week-end sur un roulement de 8 semaines -Permis B en cours de validité exigé  
Envoyer, CV et lettre de motivation avant le 24/02/2018 à :

Madame la Directrice  
Foyer d'hébergement  
3 Résidence des hauts de Gien  
45 500 GIEN

# CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24  
[jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr](mailto:jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr)



## Découvrez notre offre

### Evaluer la pénibilité

Le C3P : de l'obligation à sa mise en œuvre

Une offre conçue à partir des observations terrain pour vous guider dans la mise en place du nouveau dispositif légal.



#### SENSIBILISER

Fiche repères  
Séminaires

#### OUTILLER

Guide méthodologique  
Logiciel RH C3P

#### ACCOMPAGNER

Appui méthodologique intra  
Clubs prévention

Plus d'info sur : [chorum-cides.fr](http://chorum-cides.fr)

# PRÉVOYANCE, SANTÉ, ÉPARGNE, RETRAITE, ENGAGEMENT SOCIAL

Pour en savoir plus :  
[www.ag2ramondiale.fr](http://www.ag2ramondiale.fr)



AG2R LA MONDIALE  
le contraire de seul au monde

AG2R LA MONDIALE remercie le groupe AG2R LA MONDIALE - AG2R, l'assureur partenaire - 70000 Nantes - 02 51 92 02 00



VOUS ÊTRE UTILE

LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT  
DE GRANDES CAUSES  
MAIS QUI SOUTIENNT LES ASSOCIATIONS ?

1<sup>ER</sup> BANQUE DES ASSOCIATIONS



CAISSE D'ÉPARGNE  
LOIRE-CENTRE

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de suivi, filiale au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383 952 471 mEx. Septembre 2017



ADDITIONNEZ LES FORCES  
MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur  
[www.bpvf.banquepopulaire.fr](http://www.bpvf.banquepopulaire.fr)

#LaBonneRencontre

Banque Populaire Val de France  
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable  
7 rue Newton - 73100 Montmeyriac-Bretonneux  
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES  
MULTIPLIER LES CHANCES



## Disponible sur notre site Internet

### Informations régionales

**fiche n°93627** : Conférence des Présidents d'associations d'Indre-et-Loire du 11 janvier 2018

**fiche n°93419** : Révision de la programmation des CPOM régionaux des ESMS « personnes handicapées »

**fiche n°93406** : Révision de la programmation des CPOM des ESMS « personnes handicapées » en Indre-et-Loire

**fiche n°93408** : Révision de la programmation des CPOM des ESMS « personnes handicapées » du Loir-et-Cher

**fiche n°93358** : Orientations campagne budgétaire 2018 Conseil départemental du Loir-et-Cher

**fiche n°93519** : Création de l'Association QUALIRIS

**fiche n°93356** : L'URIOPSS contribue au Projet Régional de Santé

### Enfance - Familles - Jeunesse

**fiche n°93181** : Signature du protocole de fonctionnement de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du 41

**fiche n°92331** : Réponse du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le protocole CRIP

**fiche n°93309** : Comité de pilotage conjoint Schéma départemental Enfance, Adolescence, Famille et Schéma départemental des services aux familles du Cher

### Aide et soins à domicile

**fiche n°93212** : Politique d'action sociale de la CARSAT Centre-Val de Loire 2018 : des changements annoncés pour les SAAD !

### Autonomie

**fiche n°93202** : Plan Maladies Neuro-dégénératives : un déploiement en région Centre-Val de Loire en demi-teinte

**fiche n°93357** : Nouvelle composition du CDCA du Loir-et-Cher

**fiche n°93476** : CDCA de l'Indre : composition des instances et représentations départementales et régionales

**fiche n°93431** : Appel à projet E-santé " Expérimentations liées au maintien à domicile des personnes fragilisées "

**fiche n°93354** : Présentation du schéma Autonomie d'Indre-et-Loire

